



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(25^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 17 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3647).

MM. Bruno Durieux,
Fabien Thiémé,
François d'Aubert, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat,
ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances ;
Christian Pierret,

Ladislav Poniatowski,
Augustin Bonrepaux,
François Grussenmeyer,
Alain Rodet,
Franck Borotra,
Gérard Bapt,
Julien Dray.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 3662).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, le projet de budget pour 1990 n'a pas soulevé l'enthousiasme, ni chez les partisans du Gouvernement, ni, bien entendu, dans les rangs de l'opposition.

La majorité parlementaire va-t-elle ou non se résigner, avec sans doute quelques tiraillements, aux accents incontestablement néo-libéraux que la construction européenne imprime à cette loi de finances ? On le verra à l'issue de la discussion.

Du côté de l'opposition, dans certains rangs, on cherche à tout prix à extraire du projet de budget les deux ou trois mesures qui permettraient de soutenir un assaut politique brillant. Notre débat, sans doute, ne déchainera pas de passions, mais, après tout, s'il peut en résulter un travail d'amendement approfondi, personne n'aura à s'en plaindre.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Bruno Durieux. En ce qui me concerne, messieurs les ministres, je m'efforcerai de juger votre projet aussi objectivement que possible. Je présenterai des propositions en tâchant d'éviter toute provocation et toute complaisance. Je sais que c'est un exercice difficile.

Pour juger le budget de 1990, il faut d'abord apprécier la situation économique et financière du pays et identifier ses principaux problèmes.

Comme dans l'ensemble des pays industrialisés, la conjoncture économique française apparaît bien orientée. La progression du P.I.B. est soutenue. La production industrielle a augmenté de près de 10 p. 100 en deux ans. Les tensions inflationnistes - cela mérite d'être souligné - sont contenues. Les résultats financiers des entreprises sont élevés. L'investissement productif a retrouvé une dynamique de croissance qui porte d'ailleurs non seulement sur les investissements de productivité mais sur les investissements de capacité.

Le revenu des particuliers augmente de 6 p. 100 en valeur, soit à peu près 3 p. 100 en volume, ce qui permet de stabiliser et même de redresser légèrement le taux d'épargne. Celui-ci néanmoins demeure à un niveau qui reste trop bas.

Enfin, l'emploi s'améliore. Les créations d'emplois seront cette année d'environ 250 000, comme l'année dernière. 500 000 en deux ans, c'est un résultat appréciable.

J'ajoute que la parité du franc est stable. Notre monnaie semble actuellement inspirer confiance.

Il y a quelques ombres dans la situation économique française qui justifient toutefois une grande vigilance. Deux d'entre elles retiennent l'attention : le taux de chômage et le déficit extérieur.

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

M. Bruno Durieux. Le taux de chômage ne se résorbe que très lentement, trop lentement. Nous en savons les raisons. Notre situation démographique s'accompagne d'un accroissement de la population active qui est de l'ordre de 170 000 à 200 000 par an. Par ailleurs, le marché du travail reste affecté de graves rigidités que l'on avait cru voir disparaître pendant la crise et que l'on voit réapparaître dès que l'embauche redémarre. Enfin, nous restons, dans l'ensemble des pays industrialisés, un pays à faible croissance de l'emploi. Nos partenaires, selon l'O.C.D.E., ont une croissance de l'emploi deux à trois fois plus rapide que la nôtre.

Le déficit extérieur est un second sujet de préoccupation très sérieux. Je rappelle que le commerce extérieur était quasiment équilibré en 1986, que notre balance commerciale a été déficitaire de 32 milliards de francs en 1987, de 33 milliards de francs en 1988 et que le déficit cette année dépassera 40 milliards de francs.

Après avoir enregistré de graves pertes de parts de marché dans le monde depuis le début des années 1980, nous stabilisons, avec peine, il faut en convenir, la situation.

On ne peut plus invoquer l'évolution de nos prix et de nos coûts pour expliquer la détérioration de notre compétitivité. Depuis 1986, nos résultats sont meilleurs que ceux de nos concurrents.

On ne peut pas davantage invoquer une croissance qui serait plus forte chez nous que chez nos partenaires. Depuis sept ans, la croissance française est plutôt plus faible que celle de nos partenaires européens notamment.

Il ne reste dès lors qu'une seule explication : l'insuffisance de nos équipements productifs.

La chute catastrophique de nos investissements entre les années 1981 et 1985 alors que, dès 1982, nos concurrents bénéficiaient tous sans exception d'une reprise et parfois d'un véritable boom de leurs investissements, n'a pas été effacée par la reprise de l'effort d'équipement constaté depuis trois ans. Celle-ci est encore insuffisante. N'oublions pas que l'investissement en volume de l'industrie retrouve tout juste en 1988 son niveau de 1980. Quant au taux d'investissement productif global, il reste sensiblement inférieur à ce qu'il était avant le premier choc pétrolier.

Il faut d'ailleurs être conscient - monsieur le ministre d'Etat, vous l'avez souligné dans votre intervention cet après-midi - du fait que la conjoncture française est loin d'être exceptionnelle. Dans tous les pays industrialisés, un effort considérable de restructuration et de modernisation a bien été entrepris, mais cet effort a été souvent plus précoce et plus vigoureux que chez nous. Les comptes d'exploitation et les bilans de nos entreprises sont certes florissants comparés à ce qu'ils étaient il y a cinq ans, mais ils apparaissent souvent bien modestes en comparaison de ceux des entreprises étrangères concurrentes. Nous avons cessé de reculer dans la compétition internationale, mais nous ne regagnons pas les positions perdues durant la première moitié des années 80.

La situation de la France dans la concurrence mondiale semble encore fragile. Ajoutons qu'elle est aussi pour nous inédite. Au cours des années 60 et 70, nous étions, avec le Japon, les champions de l'investissement productif. Seulement, cette performance était entachée par une inflation chronique de nos coûts de production, de nos prix, ainsi que par la vulnérabilité de notre monnaie sur les marchés des changes. Depuis quatre ans, la situation semble s'être inversée : nous figurons dans le peloton des pays qui maîtrisent le mieux l'inflation, mais nous ne nous distinguons plus par notre effort d'équipement et de modernisation.

Ces considérations conduisent logiquement aux priorités que doit se donner la politique économique française.

La première est la consolidation de la maîtrise de l'inflation et de la stabilité du taux de change. Trois risques pèsent aujourd'hui sur l'évolution des prix intérieurs : la résurgence des tensions inflationnistes dans le monde, sur laquelle la Banque de France vient à juste titre d'attirer l'attention ; l'évolution des prix des produits alimentaires, dont l'impact sur les revendications de salaire est très sensible ; enfin, les pressions salariales qui semblent s'amplifier.

La deuxième priorité concerne la compétitivité globale de l'économie. L'effort d'investissement et de recherche doit être amplifié, la formation professionnelle doit bénéficier d'une efficacité accrue.

La troisième priorité découle des grandes échéances européennes du 1^{er} juillet 1990 et du 1^{er} janvier 1993. Elle exige un important effort de compétitivité qui passe, notamment, par un ajustement de nombre de nos réglementations et surtout de notre fiscalité.

Votre projet de loi de finances, monsieur le ministre d'Etat, s'efforce de prendre en compte ces priorités. Vous estimez que les allègements fiscaux prévus pour l'année prochaine - 17 milliards de francs au total ; la diminution du déficit budgétaire - 90 milliards de francs contre 100 milliards cette année ; la progression des dépenses - 5,3 p. 100 contre 5,5 p. 100 pour le F.I.B. en valeur - ainsi que la répartition des dépenses de l'Etat sont conformes aux exigences de la situation économique.

Je ne le discute pas si je considère le sens des mesures qui figurent dans le projet de budget. Mais si je considère leur intensité, c'est plus discutable.

L'évolution de l'activité économique, de la consommation, des profits et des rémunérations procure une grande aisance à la politique budgétaire. Cette conjoncture, la prudence invite à ne pas la considérer comme éternelle. Elle aurait donc dû vous conduire à vous montrer plus ambitieux en matière d'économies budgétaires et de baisse d'impôts pour ménager des marges pour l'avenir.

Mme Christiane Boutin. Très bien !

M. Bruno Durieux. Ainsi, les dépenses de l'Etat, selon moi, auraient dû progresser plus modérément. Certes, vous avez des arguments. Le tiers de l'accroissement des dépenses de l'Etat provient de l'accroissement mécanique de la dette publique. C'est un fait : nous payons un certain passé. Mais aujourd'hui, la dette se constate.

M. Philippe Auberger. La dette socialiste ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bruno Durieux. On peut en outre faire valoir qu'après cinq ans de compression uniforme des crédits de l'Etat, les voies des économies budgétaires sont plus étroites.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Eh oui !

M. Bruno Durieux. Par ailleurs, les moyens considérables que requièrent l'éducation nationale, la recherche, la justice, par exemple, ne sont contestés par personne ; et j'imagine que vous aurez beau jeu, durant la discussion budgétaire, de souligner les demandes d'accroissement des crédits qui viendront de toutes les formations politiques, majorité et opposition confondues, à propos de l'aménagement du territoire, du budget militaire et de bien d'autres encore.

Ces observations faites, vous auriez dû néanmoins opter pour une progression des crédits plus proche de 4,5 p. 100 que de 5,3 p. 100, c'est-à-dire vous efforcer de faire 10 milliards de francs d'économies par rapport à votre projet actuel.

Environ 3 milliards de francs de ces économies pourraient résulter aisément d'une diminution des dotations en capital des entreprises publiques.

M. Alain Richard, rapporteur général. Encore !

M. Bruno Durieux. En toute hypothèse, les dotations inscrites dans le budget sont insuffisantes pour couvrir les besoins de ces entreprises et, si l'on acceptait de remettre en cause la fameuse règle du « ni privatisations, ni nationalisations », il serait aisé de dégager 3 milliards de francs sur le budget de l'Etat, puisque les entreprises en question pourraient trouver les fonds dont elles ont besoin sur les marchés financiers. J'ajoute que si le Gouvernement consentait à reprendre le processus des privatisations, il pourrait ainsi alléger la dette de l'Etat et, par conséquent, alléger de quelques milliards de francs la charge qui figure à ce titre au budget.

Plus de rigueur sur les dépenses aurait permis, à déficit inchangé, de vous montrer plus hardi sur les diminutions d'impôts.

Celles qui concernent les revenus des placements financiers ont pour but d'éviter la délocalisation de l'épargne qui pourrait résulter de la libération complète des mouvements de capitaux qui devrait intervenir le 1^{er} juillet prochain. Sont-elles ou non suffisantes ? On le verra à l'expérience. L'essentiel est que, en tenant les engagements européens de la France, vous vous faites une obligation de résultat.

Pour la T.V.A., vous avez décidé de réduire le taux majoré de 28 à 25 p. 100. J'aurais aimé faire davantage, aller plus loin, par exemple à 24 ou 23 p. 100, car il est souhaitable de parvenir rapidement à la suppression, pour moi nécessaire et prioritaire, du taux majoré de la T.V.A.

C'est d'autant plus nécessaire que l'harmonisation européenne nous fera obligation de régler, dans les années qui viennent, la question des rémanences de T.V.A. ainsi que celle du fameux « décalage d'un mois ». Bref, il y a encore du travail en la matière, et il faut s'efforcer d'aller vite.

Vous pouvez justifier la modestie de l'effort que vous engagez dans le domaine de la T.V.A. par le fait que nos partenaires ne font guère d'efforts pour faire la part du chemin qui devrait être la leur dans le processus d'harmonisation européenne. Soit. Mais il reste que la part trop élevée de la fiscalité indirecte dans le total des recettes de l'Etat est en soi une raison suffisante pour aller de l'avant.

Je signale en passant que la diminution du taux de la T.V.A. applicable aux médicaments remboursables relève, hélas ! davantage de la politique de l'indice des prix que d'une véritable inspiration sociale, puisque les familles les plus modestes sont déjà exonérées de tout remboursement sur ce type de produit. A la limite, nous sommes en face d'un des effets étranges de ce que M. Minc appelait la « machine égalitaire » : en pratique, cette mesure aura assurément pour effet de procurer de la trésorerie aux laboratoires pharmaceutiques, qui ne s'en plaindront pas !

Enfin, je regrette pour ma part que l'impôt sur les sociétés n'ait pas été davantage réduit, et surtout qu'il n'ait pas été unifié. La distinction entre les bénéficiaires réinvestis et les autres n'a pas de signification économique claire. Toujours dans le domaine de la fiscalité des entreprises, vous n'avez pas voulu aborder cette année la question lancinante de la taxe professionnelle. La voie avait été pourtant ouverte l'année dernière. Vous aviez bien voulu prendre en considération un amendement que nous avons présenté. Je suis convaincu pour ma part qu'il faut continuer de réduire le plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée des entreprises. N'oublions jamais que cette mesure sert avant tout l'investissement et l'emploi.

Comparée à la politique budgétaire mise en œuvre par les autres grands pays industrialisés, la nôtre apparaît timide. C'est ainsi que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne réduisent leurs dépenses publiques. La République fédérale d'Allemagne limite la progression des siennes à 3,4 p. 100. Les diminutions d'impôts réalisées dans ces pays sont sensiblement plus importantes que chez nous, alors même que le taux des prélèvements obligatoires y est déjà beaucoup plus faible.

Le taux des prélèvements obligatoires en France est passé par un maximum en 1987 pour se réduire depuis. Il devrait, d'après vos précisions, baisser de 0,1 p. 100 en 1990 et

tomber à 44,2 p. 100. Il restera cependant supérieur de sept points aux taux allemand et britannique, et de quatorze points aux taux américain et japonais.

Au total, analysé sous l'angle de ses implications macro-économiques, votre projet de budget ne révèle pas de hiatus majeur par rapport aux objectifs qui doivent être assignés à la politique économique, mais il exploite insuffisamment les opportunités qu'offre la conjoncture économique internationale et française.

La politique fiscale proprement dite procède-t-elle d'une vision globale de la fiscalité dont notre pays a besoin ? Vous l'avez soutenu cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat. Je n'ai pas été franchement convaincu. En particulier, le chapitre dit de « l'équité fiscale » me paraît contestable. Je ne vous reproche pas votre souci de justice sociale, bien au contraire. Au groupe de l'Union du centre, nous en faisons, avec l'efficacité économique, un cheval de bataille. Mais les méthodes et les voies que vous empruntez ne sont pas satisfaisantes.

Nous en avons une illustration avec la création d'une cinquième tranche pour l'impôt de solidarité sur les fortunes. Alors que l'on recherche, avec la réduction de la fiscalité sur l'épargne, à rendre la France attractive, on nous propose ici une disposition qui incite à délocaliser l'épargne. Même s'il s'agit d'une mesure symbolique, la méthode des « contreparties fiscales » conduit souvent à des incohérences.

J'ajoute que l'impôt de solidarité sur la fortune est un mauvais impôt. Même chez les socialistes, beaucoup de responsables le reconnaissent. C'est, en fait, un impôt qui ne taxe que l'immobilier ou les valeurs mobilières, qui frappe souvent l'outil de travail, qui ne touche que les fortunes moyennes et qui comporte beaucoup d'injustices. Avec une nouvelle tranche, on aggrave ces défauts. De plus, l'impôt à peine créé, on l'alourdit. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Le Gouvernement a-t-il l'intention de continuer dans les années à venir ? Enfin, en agissant de la sorte, on entretient l'illusion, et c'est sans doute le point le plus critiquable de cette mesure, que l'on peut traiter les problèmes de la pauvreté et de la solidarité en taxant quelques milliers de personnes.

La suppression des incitations fiscales au système des *stock options* - on m'excusera d'utiliser la formulation anglo-saxonne, mais elle est plus brève que la formulation française - est également inopportune. Ce système constitue une forme moderne et motivante de rémunération, notamment pour les cadres.

Comprenons-nous bien : je ne critique pas le principe de l'application du droit commun de l'imposition des plus-values aux *stock options*, mais je dis que ce système n'est pas encore assez répandu en France et que, par conséquent, il doit encore être fiscalement encouragé.

Le durcissement de la fiscalité applicable aux revenus fonciers est également regrettable, tout comme la limitation des conditions de déductibilité des intérêts d'emprunts contractés pour l'achat d'un logement. Il est de plus incohérent avec les dispositions prises pour prolonger et perfectionner le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif adopté à l'initiative de M. Méhaignerie. Les deux mesures ont des effets contraires.

Enfin, la limitation de la déduction des cotisations versées aux régimes de retraite et de prévoyance complémentaires s'analyse comme un nouvel alourdissement de la charge fiscale qui pèse sur les cadres.

Ces différentes mesures, classées non sans une certaine facilité au chapitre « équité et solidarité », posent une nouvelle fois la question de la surimposition des cadres en France ainsi que le problème de la concentration excessive de l'impôt sur le revenu. Il faut rappeler qu'en France la moitié des foyers fiscaux sont exonérés d'impôt sur le revenu, 10 p. 100 des foyers imposés acquittent les deux tiers du produit total de l'impôt et 1 p. 100 près du quart.

La réforme de l'impôt sur le revenu est devenue urgente. Le taux de la tranche la plus élevée du barème devrait être ramené en toute hypothèse, au besoin par étapes, à 50 p. 100. On ne sert pas la justice et le progrès social en maintenant des prélèvements dissuasifs sur ceux dont dépend très largement le dynamisme de notre économie, c'est-à-dire, au bout du compte, le niveau de vie et l'emploi de chacun.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Bruno Durieux. Avant d'achever cette analyse du budget, c'est-à-dire de la politique budgétaire du Gouvernement, je voudrais dire un mot bref sur la politique monétaire qu'il mène, car l'une ne va pas sans l'autre.

Un mot bref, ai-je dit, car cette politique me paraît devoir être approuvée.

On pouvait lire dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 17 juillet dernier : « Preuve supplémentaire de la bonne santé de l'économie française, le franc est en passe de devenir une monnaie pleinement convertible. » Venant des milieux financiers allemands, un tel jugement est intéressant.

On pouvait lire dans ce même journal, le 16 septembre : « L'époque de la dépréciation permanente de la monnaie française appartient désormais au passé. Telle est la profession de foi du gouvernement actuel. Tout au plus, cette époque est-elle une source d'enseignements sur l'échec de la panacée inflationniste qui a contraint les socialistes à trois dévaluations en deux ans. Bref, voilà près de trois ans que le franc n'a plus été dévalué. Sur les marchés des changes, il reste ferme, même vis-à-vis de la monnaie allemande... Cette stabilité du franc vis-à-vis du deutsche mark s'explique, en définitive, essentiellement par un climat de confiance. »

Interrogé le 21 septembre dernier sur les perspectives de l'intégration monétaire de l'Europe, M. Poehl, président de la Bundesbank, déclarait notamment : « Le franc français, lui aussi, jouera de plus en plus un rôle de monnaie internationale si la France poursuit sa politique de stabilité et continue de libéraliser la circulation des capitaux. »

Vous me direz que je ne m'intéresse qu'aux articles de la presse allemande et qu'aux déclarations des responsables allemands. En réalité, ces jugements, je les ai également entendus aux Etats-Unis, au Japon, chez nos voisins belges et dans beaucoup d'autres pays.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez déclaré cet après-midi que la stabilité monétaire était au cœur de votre politique économique. Vous avez dressé un réquisitoire sévère et juste des politiques de dévaluation. Nous devons constater que vos paroles sont en conformité avec vos actes. Par conséquent nous devons, sur ce point, vous approuver et vous soutenir. Si vous me permettez, à titre personnel, je vous félicite pour ces choix, car je pense qu'il vous faut du courage pour les défendre, notamment du côté gauche de l'hémicycle. Je m'empresse d'ajouter qu'ils sont conformes aux intérêts supérieurs du pays.

De même, je prends acte de la position ferme qu'a exprimée cet après-midi M. le ministre délégué chargé du budget vis-à-vis du laxisme budgétaire.

Dans un contexte où toute faiblesse de notre monnaie serait exploitée par ceux qui redoutent ou rejettent la perspective de l'union économique et monétaire de l'Europe, l'objectivité commande, mes chers collègues, d'approuver la politique monétaire que le Gouvernement mène actuellement ainsi que la priorité accordée à la stabilité du taux de change.

Je me suis efforcé, durant mon intervention, d'être aussi impartial que possible. Le projet du Gouvernement montre clairement que celui-ci a renoncé à beaucoup des dogmes qui ont inspiré le socialisme à la française de naguère. Il a adopté une attitude pragmatique qui fait une part significative aux principes économiques libéraux. Cela nous interdit, à nous parlementaires de l'opposition, une attitude de rejet sommaire et exige de notre part un effort d'argumentation pour justifier nos positions. Faute de quoi, nous ne serions pas compris.

Pour ma part, je considère la politique économique générale, et la politique budgétaire du Gouvernement en particulier, comme s'inscrivant dans des orientations satisfaisantes. Pourquoi faudrait-il le nier ? Mais je regrette que ce budget n'ait pas davantage profité d'une conjoncture favorable pour nous préparer plus vite aux grandes échéances européennes et pour alléger plus franchement le poids des impôts, notamment sur les cadres.

Dans son état actuel, je ne le voterai pas. J'espère cependant que le Gouvernement se prêtera au dialogue et répondra à nos questions et à nos suggestions.

Ce projet mérite, selon moi, un examen de rattrapage. Je ne fixerai mon jugement définitif qu'à l'issue de notre débat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la Démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Les ministres auront le droit de passer l'oral de contrôle !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Durieux.

La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, comment examiner le projet de loi de finances pour 1990 sans prendre en compte tout d'abord le profond mouvement social qui se développe depuis quelques mois dans le pays ? Comment rester insensible comme l'est le patron de chez Peugeot vis-à-vis de ses salariés, aux revendications des agents des finances ?

Vos fonctionnaires, monsieur le ministre d'Etat, ont perdu 14 p. 100 de pouvoir d'achat depuis 1982 : 5 000 postes ont été supprimés. Faute de prélever les ressources nécessaires à l'Etat sur les grosses fortunes et les profits fabuleux des entreprises, vous réduisez les dépenses publiques socialement utiles. Vous comprimez, dans le même temps, les effectifs de vos agents ainsi que leur pouvoir d'achat et vous avez recours à l'emprunt public à des taux exorbitants.

Il n'est pas inévitable - vous venez pourtant de le faire - d'emprunter 28 milliards de francs, dont 18 milliards à un taux de 9,5 p. 100, à moins de chercher à enrichir les plus riches et de parier sur le marché financier.

Les charges d'intérêt atteignent ainsi des niveaux explosifs, bien supérieurs à ceux de la République fédérale d'Allemagne, du Japon ou des Etats-Unis qui pratiquent des taux d'intérêt inférieurs. Cette année, plusieurs milliards de francs vont ainsi être absorbés par le remboursement des emprunts publics. Les organismes bancaires parlent à ce propos de « record historique ».

Vous répondez une nouvelle fois à l'exigence de réduction du déficit public par une amputation supplémentaire des dépenses utiles aux travailleurs et à leurs familles. Sur une augmentation d'environ 70 milliards de francs, il ne restera pour les dépenses publiques utiles que 29 milliards. Cela correspond à une croissance des dépenses de 2 p. 100 pour 1990, ce qui couvre à peine l'inflation et marque un recul par rapport à l'an dernier.

Ainsi gérée, la dette publique tend à être de plus en plus absorbée par les mécanismes du marché et ses critères. Cela ne manquera pas de faire plaisir au patronat et aux grosses fortunes, dont une partie du patrimoine est placée en titres publics.

Les agents des finances, eux, voient ce gâchis et, dans le même temps, leur pouvoir d'achat baisser. Après dix-sept ans de carrière, par exemple, un agent de catégorie C gagne 5 700 francs, un diplômé de catégorie A, 7 500 francs, en début de carrière. Tous deux sont contraints, de plus, à travailler sur un matériel vétuste et insuffisant. Ainsi dans mon département, et plus particulièrement à Valenciennes, les 250 agents de l'hôtel des impôts n'ont qu'une photocopieuse !

Leurs revendications sont justes et légitimes, et les députés que nous sommes les soutenons.

Mais nous pensons, monsieur le ministre, que vous devez répondre sans tarder à ces aspirations, qui se justifient.

Au gâchis des recettes de l'Etat, s'ajoute enfin l'inefficacité du service public.

En effet, alors que les salariés sont imposés à hauteur de 65 p. 100 de leur revenu brut, si l'on ajoute à l'impôt sur le revenu l'impôt local et les prélèvements sociaux, quelques centaines de contribuables non salariés à très hauts revenus, extorquent à l'Etat 180 milliards de francs. Encore ne s'agit-il là que d'une estimation de la fraude fiscale exposée par les employés des impôts eux-mêmes.

Cette somme équivaut aux trois quarts de l'impôt sur le revenu dans le pays. Ce sont les salariés qui payent, et ce à la place, comme toujours, des plus fortunés.

Oui ! notre budget renforce de nouveau l'injustice fiscale.

Il faut rappeler que les entreprises ne sont contrôlées en moyenne que tous les vingt ans, du fait du manque de personnel dans cette administration.

Monsieur le ministre, si vous aviez vraiment la volonté de combattre la fraude, vous ne supprimeriez pas 600 emplois dans vos services. Au contraire, vous embaucheriez et répondriez rapidement aux justes et légitimes demandes des agents concernés. Une partie seulement de la fraude y suffirait.

S'agissant maintenant des agents des douanes, en supprimant les frontières, vous supprimez leurs postes : cela ne va pas sans poser de graves problèmes.

En effet, dans le domaine de la drogue, par exemple, qui va contrôler dès lors les trafics, dont 80 p. 100 des saisies se font au passage de la douane ?

Les contrebandes d'œuvres d'art et les trafics de matériel militaire seront-ils acceptés ? Cela est immoral et ne peut pas être harmonisé.

Oui ! les agents des douanes ont raison de se battre sur la base de revendications telles que les salaires, le maintien de l'emploi et une meilleure efficacité de leur rôle.

Or l'argent existe pour répondre à ces justes revendications de tous ces fonctionnaires mécontents, qui voient leurs salaires stagner tandis que les profits gonflent et que les hauts revenus s'élèvent.

Oui ! l'injustice fiscale est renforcée dans votre projet de budget pour 1990. Prenons le cas de la nouvelle baisse de 39 à 37 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés.

Cette mesure est évidemment la bienvenue pour le C.N.P.F., comme pour M. Calvet, par exemple, qui a vu les profits de Peugeot atteindre plusieurs milliards en 1989.

Mais sans doute cela ne vous suffit-il pas, car, à en croire la presse, vous avancez de nouveau l'idée de diminuer encore l'impôt sur les sociétés.

A propos des revenus financiers, le Gouvernement veut baisser le niveau d'imposition sur les obligations, les fonds communs de placement et sur les profits réalisés sur le marché à terme.

Le coût est évalué à 2,4 milliards. Mais, si l'on tient compte de l'effet indirect qui consiste pour les contribuables à opter pour le prélèvement libératoire plutôt que pour l'impôt sur le revenu, le coût sera en réalité de 4,5 milliards de francs.

C'est pourquoi nous sommes farouchement opposés à toutes ces mesures. Elles ne feront qu'aggraver l'injustice fiscale et ne contribueront pas au développement de l'économie et de l'emploi.

L'harmonisation européenne que vous avancez n'est qu'un prétexte, puisque rien n'oblige la France dans les directives européennes à baisser, par exemple, l'impôt sur les entreprises. C'est en revanche la marque de votre volonté d'aller de l'avant, vers la mise en place d'une Europe financière « douce » pour le capital et « sévère » pour l'ensemble des travailleurs et leurs familles.

Vous concédez quelques aménagements, auxquels le mouvement social est pour beaucoup, mais ce projet de budget ne saurait être accepté en l'état.

La fixation du taux de l'impôt de solidarité sur la fortune à 1,3 p. 100 pour les patrimoines supérieurs à 40 millions de francs rapportera à peine à 100 millions de francs à l'Etat, compte tenu du barème réévalué.

Cela est vraiment symbolique. Par exemple, avec un patrimoine de 40 millions, une personne devra verser 520 000 francs. Autrement dit, il lui restera 39,5 millions de francs !

Il s'agit donc d'une mesure négligeable, d'autant que ce qui est pris d'un côté est largement récupéré de l'autre. En effet, si, sur ces 40 millions, 10 sont des intérêts d'obligations, la même personne économisera 1,7 million avec la baisse de 17 p. 100 du prélèvement. Autrement dit, même imposée à 1,3 p. 100 au titre de l'I.S.F., cette grosse fortune fera une économie globale, grâce à votre budget, de 1,1 million de francs.

Oui ! nous pensons que vous êtes vraiment trop généreux avec ces nouvelles orientations budgétaires pour 1990.

A propos de la T.V.A. grevant les produits de luxe, le rapporteur général a évoqué en commission des finances l'idée selon laquelle la baisse du taux majoré permettrait de relancer la consommation populaire.

Cet argument comporte des limites évidentes, la moitié des salariés gagnant moins de 6 000 francs par mois. Si le prix des perles fines, des pierres précieuses baisse de 3 p. 100, il semble peu probable que les salariés en achètent car cela représenterait pour eux une, deux ou trois fois leur salaire mensuel.

C'est pour toutes ces raisons que nous pensons qu'il faut augmenter le rendement de l'I.S.F. et inclure dans le patrimoine imposable non seulement les œuvres d'art et d'antiquité, mais aussi les biens professionnels.

A propos de la fiscalité indirecte, il faut, plutôt que de baisser la T.V.A. sur les produits de luxe, l'abaisser sur les produits de première nécessité, les fournitures scolaires, les manuels et l'ensemble des médicaments, par exemple.

Telles sont quelques-unes de nos propositions fondamentales qui permettraient de répondre aux aspirations populaires de l'ensemble des familles, des travailleurs de ce pays pour avancer sur ces grandes idées touchant à la justice sociale et à la justice fiscale.

Nous pensons qu'il est en effet possible d'y répondre en imprimant à la loi de finances pour 1990 l'orientation qu'appellent les luttes. C'est cette orientation que nous soutiendrons lors de ce débat budgétaire, ainsi que toutes mesures qui permettront tout simplement d'améliorer significativement le budget.

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre du budget, vous passez pour quelqu'un qui cherche à être fort agréable avec le Parlement - c'est une remarque liminaire. Nous déplorons tous ici, d'avoir appris ce soir par la télévision le résultat des marchandages entre le Gouvernement et le groupe socialiste. Je crois qu'il fallait le noter ce soir. Nous sommes dans un débat budgétaire. Cet après-midi, pas un mot dans votre discours ni dans celui de M. Bérégovoy sur ce que vous comptiez faire ou ce que vous aviez déjà décidé ce matin ! Je trouve cela tout à fait anormal.

Mais venons-en au débat budgétaire proprement dit.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur l'économie et, bien sûr, sur le budget.

Sur notre économie, il faut réitérer un certain nombre d'observations qui ont déjà été présentées.

La première porte sur les inquiétudes que nous inspirent, à tous, le déficit de notre balance commerciale de près de 40 milliards de francs et - ce qui n'est peut-être pas assez souligné - le déficit de notre balance industrielle, qui traduit de toute évidence une certaine diminution de notre compétitivité malgré la modernisation de notre industrie et probablement une perte de parts de marchés sur divers secteurs géographiques.

La deuxième observation porte, bien sûr, sur le chômage. Nous avons le sentiment d'être un peu au bout de ce qu'on peut faire en matière de traitement social du chômage. Les mesures qui sont régulièrement proposées par les gouvernements, je dirai par tous les gouvernements depuis quelques années, rencontrent des limites. En effet, nous avons une sorte de stabilisation à hauteur de 2 500 000 chômeurs, mais il y a manifestement, parmi ceux qui ne sont pas inscrits au chômage, des gens dépourvus d'emploi qui n'ont pas de réelle formation ou qui sortent de pseudo-formations sans aucune qualification.

Ma troisième observation porte sur un risque que nous sommes peut-être en train de rencontrer, qui est la relance de l'inflation. C'est vrai qu'il y a actuellement en France des tensions sur les salaires. Les entreprises sont libres de fixer leur politique salariale, ce qui est une excellente chose, mais l'Etat doit montrer l'exemple avec ses fonctionnaires - tout en faisant preuve, bien sûr, de justice et d'équité - car il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que vous puissiez être accusé, dans quelques années, d'avoir contribué par une politique salariale laxiste dans la fonction publique à une relance de l'inflation.

En ce qui concerne maintenant le budget lui-même, il contient - il faut bien le reconnaître - certains éléments positifs.

C'est d'abord l'allègement de la fiscalité sur l'épargne. C'est la baisse de l'impôt sur les sociétés, qui, si je comprends bien, a été « sauvée » au dernier moment, ce matin, devant les gaspilleurs de conjoncture favorable que vous avez au parti socialiste.

M. Alain Rodet. Quelle agression, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Vous avez réussi, monsieur le ministre, à sauver cela. Je crois que c'est une bonne chose.

Ce qui n'est pas trop mauvais non plus, c'est la diminution du taux majoré de la T.V.A. - diminution malheureusement trop faible.

Mais il y a aussi les aspects négatifs, sur lesquels, bien sûr, nous aurons l'occasion de revenir au cours de la discussion budgétaire : c'est cette sorte de « bricolage fiscal » qui tient lieu d'idée directrice et de stratégie quant à votre politique fiscale.

Nous avons l'impression qu'il y a décidément deux écoles parmi les socialistes : il y a l'école gouvernementale - et je m'adresse surtout à vous, monsieur le ministre du budget - où, quand on crée un impôt, on est plutôt préoccupé de son rendement, ce qui est, à mon avis, une optique assez intelligente. Et puis, il y a une autre école, qui est très largement répandue sur les bancs du groupe socialiste, qui consiste à faire de la fiscalité sociale lutte des classes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Quel vocabulaire archaïque, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Ce n'est pas la peine de faire des grimaces comme ça ! C'est exactement ce que vous voulez faire, en réalité !

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. On peut joindre l'utile à l'agréable !

M. François d'Aubert. Vous avez bien du mal, monsieur le ministre, à réconcilier ces deux écoles !

Aspects négatifs pour les cadres. C'est vrai, comme l'a dit mon collègue Bruno Durieux, que la diminution des avantages fiscaux qui étaient attribués aux personnels qui bénéficiaient de *stock options*, en particulier aux cadres des entreprises, est quelque chose de tout à fait dommage. Voilà une procédure qui est une procédure de participation, une procédure moderne, une procédure calquée sur des mécanismes anglo-saxons qui ont fait leurs preuves aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

M. Alain Richard, rapporteur général. Sans avantage fiscal !

M. François d'Aubert. Au moment où cela commence à décoller, crac ! vous arrivez et vous leur faites supporter une surfiscalité. Ce régime de droit commun est pour le moins prématuré.

Une autre catégorie qui n'a pas droit aux faveurs - mais cela, nous le savons déjà depuis un certain temps, monsieur le ministre, bien que vous soyez originaire d'une région rurale -, c'est les agriculteurs. Peut-être avez-vous remarqué dans vos pérégrinations parmi les trésoreries et les directions départementales des impôts...

M. Philippe Aubergier. Il n'y va plus ! Elles sont en grève !

M. François d'Aubert. ... qu'il y avait eu de la sécheresse dans notre pays. Or, si, l'année dernière, vous aviez proposé une mesure - une mini-mesure par rapport à ce que l'opposition proposait - visant à abaisser très légèrement le foncier non bâti, rien n'est prévu cette année dans le budget, si ce n'est la suite de la mesure de l'année dernière. Vous ne voulez pas réformer le foncier non bâti, vous ne voulez pas faire pour le foncier non bâti ce que vous faites pour la taxe professionnelle ou pour la taxe d'habitation, à savoir des mesures de plafonnement. On se demande pourquoi il y a deux poids deux mesures selon qu'il s'agit d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ou qu'il s'agit d'entreprises agricoles. Honnêtement, nous ne comprenons pas cette discrimination.

S'agissant des grands équilibres, votre projet de budget souffre de deux maux. Le premier, c'est évidemment - et cela a déjà été dénoncé - l'augmentation sans doute excessive de la dépense publique. Je n'y reviendrai pas.

M. Jean le Garsc. C'est plus facile !

M. François d'Aubert. Le second, c'est le poids élevé de la dette. Ce problème ne date pas d'hier puisqu'il remonte à 1981. Dans le dernier budget présenté par l'ancienne majorité en 1980, le poids de la dette représentait environ 5 p. 100 des dépenses budgétaires. Nous en sommes aujourd'hui à plus du double, avec une augmentation de 17,4 p. 100 cette année, qui tient très largement aux O.R.T. de 1984. C'est là une forme d'héritage que vous avez du mal à assumer. C'est l'héritage que vous a laissé M. Bérégovoy, ou M. Fabius - je ne sais plus très bien qui était alors le titulaire du ministère des finances.

M. Philippe Auberger. C'est ce qu'on appelle « l'effet Mitterrand » !

M. François d'Aubert. En tout cas, c'est quelque chose qui pèse lourd.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Nous avons aussi remboursé l'emprunt Giscard !

M. François d'Aubert. Vous cherchez manifestement des « trucs » pour essayer de diminuer le poids de la dette. Vous avez trouvé la baisse du déficit budgétaire. On ne saurait vous en blâmer, d'ailleurs, car c'est une bonne direction. Mais il existe une autre direction encore plus simple : celle de la privatisation. Une privatisation à hauteur de 30 milliards - et il y a suffisamment d'entreprises à privatiser pour atteindre facilement ce chiffre - permettrait d'alléger considérablement la dette et le poids qu'elle représente.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Ah !

M. François d'Aubert. Malheureusement, il y a le « ni, ni » de M. le Président de la République, qui est un « ni » qui n'est ni intelligent ni moderne ! C'est au moins le sentiment de nombre de chefs d'entreprise publique.

Ce budget est donc le moment de faire le point et de faire quelques réflexions sur l'avenir - d'autant plus que M. Bérégovoy prétend que ce budget prépare l'avenir.

Je voudrais juste aborder brièvement trois points : la solidarité, la décentralisation et la moralisation de la vie publique.

S'agissant de la solidarité, vous parlez beaucoup de solidarité sociale. Nous sommes, nous aussi, pour la solidarité sociale. Mais vous oubliez une solidarité qui est essentielle pour la cohésion de la société, c'est la solidarité territoriale.

Je ne sais si va être présentée dans ce budget la taxe sur les immeubles de bureau en région parisienne. Cela viendra peut-être dans la loi sur la région parisienne. Toujours est-il que les élus de province, qui sont attachés à l'aménagement du territoire et sont terriblement déçus par la quasi-disparition de la politique d'aménagement du territoire comprendraient mal que le produit de cette taxe ne soit pas affecté aux régions - ainsi, d'ailleurs, qu'à l'Est parisien car il faut bien faire un peu plaisir de ce côté-là ! Nous aurons l'occasion d'en reparler.

En ce qui concerne la solidarité, il y a aussi la solidarité des générations.

Monsieur le ministre, vous êtes très satisfait de la répartition des dépenses. Pourtant, il y a au moins un budget où cela ne va pas du tout : c'est celui des universités. A preuve le fait que régions, départements et communes sont obligés d'abonder les budgets des universités, où règne une imprévision totale.

M. Bérégovoy prétend que l'on prépare l'avenir. Est-ce préparer l'avenir des futurs étudiants aujourd'hui au lycée d'inscrire un budget de 27 milliards de francs pour les universités alors que, de notoriété publique, il faudrait probablement le double dès maintenant et qu'en tout cas il le faudra l'année prochaine et dans les années à venir ? Voilà pour la solidarité !

J'en viens maintenant à la décentralisation. Où est la deuxième décentralisation dans votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat ? Où est même la première ? On a en effet l'impression, à voir la diminution prévue de la D.G.F., que, sur ce sujet largement connu comme sur d'autres moins connus, les administrations centrales et l'Etat récupèrent des prérogatives qui avaient été données au pouvoir décentralisé.

Je prendrai un seul exemple, celui de la formation professionnelle. La dotation de décentralisation « formation professionnelle-apprentissage » a augmenté régulièrement de 2 p. 100 depuis quelques années. Quand on sait de combien ont augmenté les crédits d'Etat centralisés ou éventuellement déconcentrés éventuellement pour la formation professionnelle - crédits, qui, eux, ont dû augmenter d'environ 15 p. 100 par an depuis cinq ans - on voit comment vous traitez la décentralisation de la formation professionnelle.

C'est très joli de décider du ministère du travail ou du secrétariat d'Etat à la formation professionnelle un certain nombre d'actions, mais on note malheureusement, y compris dans les régions, qui sont normalement compétentes en matière de décentralisation - c'est la loi de 1988 que toutes les décisions qui sont prises sont soit gérées directement par le ministère, soit gérées par les préfets ou les sous-préfets,

mais qu'il n'y a jamais un pouce de décentralisation supplémentaire ou de ressources financières supplémentaires pour les régions dans le domaine de la formation professionnelle.

Un problème plus difficile à aborder est celui de la réhabilitation du rôle de l'Etat - pour reprendre ce qu'a dit tout à l'heure M. Bérégovoy. Ce problème est lié à une autre question : la moralisation de la vie publique en général.

Tout à l'heure, M. Bérégovoy a dit qu'il fallait moderniser les rapports sociaux. Commencez par regarder chez vous ! Commencez par regarder au ministère des finances ! Enfin ! nous resterons charitables ce soir (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*) pour juger ce qui se passe au ministère des finances.

Il y a une chose en tout cas qui doit être introduite : c'est la transparence dans les rémunérations. Il y a eu des rapports, en particulier de M. Blanchard il y a quelques années - le même que celui qui s'est penché sur le dossier Peugeot. Il avait fait un rapport sur les primes dans la haute administration et dans l'administration tout court.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas le même !

M. François d'Aubert. Ce n'est pas le même ? Alors, c'est un cousin ! (*Sourires.*)

Le but était tout à fait excellent, monsieur le ministre d'Etat. Mais les conclusions de ce rapport n'ont jamais été publiées dans leur intégralité. Elles ne l'ont été que par bribes ! (*M. Jean Le Garrec manifeste le désir d'interrompre l'orateur.*)

Aujourd'hui, on voit arriver par bribes, sur des tracts syndicaux ou dans des journaux, un certain nombre d'éléments relatifs aux rémunérations. Ainsi *Le Monde* de ce soir révèle que, au ministère des finances, 25 p. 100 de la rémunération des agents proviennent de rémunérations annexes.

Et encore ne parle-t-on dans ce cas que des rémunérations annexes connues : pas des enveloppes, pas des petites sommes... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Monsieur le ministre d'Etat, il y a des années que cela dure. Ce n'est pas nouveau ! Je ne voudrais pas être désobligeant pour les personnes assises derrière vous, mais c'est normal, cela se fait depuis toujours.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Même à la Cour des comptes ?

M. François d'Aubert. Même à la Cour des comptes, même au Conseil d'Etat,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce n'est pas exact.

M. François d'Aubert. ... même au Conseil d'Etat, même à l'inspection des finances, monsieur Charasse.

Ne croyez-vous pas que serait venu le moment, d'abord de faire mettre un terme à cet archaïsme que constituent les versements de primes sous forme d'enveloppes, dans les ministères, ensuite de régulariser le problème des rémunérations annexes, à tout le moins de faire baisser la proportion des rémunérations annexes dans la rémunération totale ?

A cela s'ajoute la nécessité d'un certain réalisme dans la rémunération des fonctionnaires. Aujourd'hui, avec l'éclatement, le bouleversement dans le marché financier, un certain nombre d'intermédiaires gagnent des sommes fabuleuses ; je veux parler des personnes qui travaillent chez des agents de change, des remisiers : quelquefois en une semaine, ou en trois jours, elles « se font » une somme qui représentent probablement le salaire de deux ou de trois mois pour un fonctionnaire de votre administration. Aujourd'hui, il y a quand même de quoi s'interroger sur la relation entre, d'une part, les revenus et les salaires dans le privé - nés en particulier de profits boursiers - d'autre part, les salaires dans votre administration. Je crois que c'est un vrai sujet.

Sinon, que va-t-il se passer ? S'il n'y a pas une revalorisation des salaires dans la fonction publique, dans une partie de la fonction publique, celle qui est en concurrence directe avec le secteur privé, il n'y aura plus de recrutement de bons éléments - ou il y aura une « médiocrisation » du recrutement dans la fonction publique. Ce que nous ne souhaitons évidemment pas, et personne ne le souhaite.

Je veux parler d'un autre élément, qui est peut-être d'ailleurs en dehors du débat de ce soir : c'est le rôle de l'Etat dans la lutte contre un certain nombre de fléaux, en particulier contre le trafic de drogue. Je sais que ce sujet vous préoccupe. Je sais que l'année dernière dans un collectif bud-

gétaire je crois, on a durci le dispositif. Mais il faut aussi sans doute que votre administration soit un peu plus attentive à un certain nombre de secteurs qui deviennent aujourd'hui des refuges pour l'argent sale.

On croit les connaître... Je vous en citerai deux. Il ne s'agit pas de jeter la réprobation publique sur des secteurs dont la majorité des acteurs sont des gens honnêtes ; mais ce sont des secteurs qui peuvent aussi attirer un certain nombre de gens qui ont de l'argent sale à placer. Je veux parler du cinéma et du marché de l'art.

S'agissant du secteur du cinéma, je n'ai pas eu l'occasion de le prouver, mais j'ai quelques intuitions qui me sont venues à la suite de l'affaire Pathé - dont vous savez que nous nous sommes occupés - dans laquelle vous n'êtes pas dans une très bonne passe vis-à-vis de la commission économique européenne ; mais dans cette affaire, si vous tenez bon contre la commission économique européenne, nous vous soutiendrons. Parce que ceux qui ont mis la main sur Pathé ne sont pas des gens honnêtes, nous le savons. Personne, effectivement, n'en a la preuve écrite, mais j'engage très fortement votre administration, messieurs les ministres, à s'intéresser d'un peu plus près à M. Parretti et à s'intéresser aussi à une banque nationalisée, le Crédit lyonnais qui, par sa filiale hollandaise - je ne parle pas du Crédit lyonnais de Paris - couvre un certain nombre d'opérations qui ne sont certainement pas toutes très catholiques.

Enfin, en ce qui concerne le marché de l'art, il faut sans doute - ce sont des professionnels qui le disent - se montrer inquiet, très inquiet même de la montée extraordinaire, de la flambée des prix sur le marché de l'art moderne, ainsi que sur celui de l'art ancien, dans les grandes ventes publiques comme dans les galeries. Cela devrait « interpeller » des gouvernants qui se sentent responsables de la lutte contre les grands trafics, en particulier contre le trafic de drogue. Dans cette affaire, là aussi, il faut qu'il y ait - et c'est un euphémisme - davantage de transparence. Je crois qu'un jour vous avez parlé de lever le secret bancaire sous certaines conditions...

M. le ministre délégué, chargé du budget. Tout à fait !

M. François d'Aubert. ... et je crois que vous avez raison. Il y a également un certain nombre d'anonymats qui paraissent un peu curieux.

Quand on achète un objet d'art, on peut très bien arriver avec sa petite valise, contenant dix millions de nouveaux francs - ce n'est peut-être pas une petite valise à ce moment-là, c'est une grosse - et entrer dans une galerie d'art, ou même dans n'importe quel hôtel des ventes, et, en échange de la valise, repartir avec une œuvre d'art sans qu'il y ait aucun contrôle.

Alors, en 1983, vous aviez eu une idée qui n'était pas très bonne, qui était d'obliger au paiement par chèque au-dessus de 5 000 francs. Vous savez les protestations que cela a pu soulever dans un certain nombre de professions. Il est vrai que ces 5 000 francs, ce n'était pas une idée extraordinaire... Mais je crois que si vous voulez toucher des trafics plus importants, il serait judicieux de fixer un seuil au-dessus duquel les transactions doivent obligatoirement se faire par chèque ou par carte bancaire - un niveau de l'ordre de 150 000 francs ou de 200 000 francs, à vous de le fixer. Là, je le crois, il s'agirait d'une mesure utile pour moraliser un certain nombre de transactions.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur d'Aubert, puis-je vous interrompre ?

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je sais ce que vous allez me dire ! Vous allez me demander : allez-vous proposer un amendement ? Je l'ai déjà déposé à la commission des finances sur ce sujet, et je compte le redéposer en séance publique.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non, monsieur d'Aubert. Permettez-moi de vous interrompre.

M. François d'Aubert. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous remercie. Vous pensez bien, monsieur d'Aubert, que nous suivons, M. Charasse et moi, avec le plus extrême intérêt ce que vous êtes en train de dire.

Bien entendu, si vous avez une preuve - qui va donc au-delà de l'intuition - s'agissant des affaires que vous avez évoquées, je vous dis tout de suite que nous sommes preneurs. Dans les affaires dont vous avez parlé, notre administration, sur mandat que nous lui avons donné, a procédé à toutes les investigations utiles, et nous n'avons pas la moindre preuve que votre intuition repose sur un fondement. Donc, je vous demande, avec solennité, de nous apporter des preuves.

Mais mon intervention porte sur un autre point : je ne voudrais pas que l'opinion puisse croire que M. Charasse et moi nous sommes hostiles au paiement par chèque au-dessus d'une certaine somme.

Je vous rappelle que, en 1982, nous avons institué ce système - peut-être avec votre voix, peut-être sans votre voix - et que c'est le gouvernement que vous avez soutenu de 1986 à 1988 qui l'a supprimé. C'est une précision qu'il me paraissait utile de porter à la connaissance de l'Assemblée nationale. (*« Très bien ! Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Précision très intéressante.

M. Christian Pierret. M. d'Aubert a voté pour la suppression !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, je pensais bien que vous apporteriez cette précision. Je veux dire que cela fait partie du débat.

En ce qui concerne l'affaire dont j'ai parlé, qui est l'affaire Pathé, je crois que vous la connaissez mieux que quiconque - et au parti socialiste, on la connaît encore mieux ! Mais ce qui m'étonne simplement c'est que votre administration ait mis autant de temps pour réagir au rachat de Pathé-Cinéma par MT Investissement, qui est une société - dois-je le rappeler ? - qui est présidée par M. Max Théret et dont on sait les implications dans d'autres affaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Allons, allons !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mesquin !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Enfin !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre d'Etat, que je dise cela vous scandalise mais appelons un chat un chat ! Puisque vous avez demandé sur ce sujet (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Provocateur !

M. François d'Aubert. ... puisque vous avez demandé, monsieur le ministre d'Etat, que, sur ce sujet, on appelle un chat un chat ! Je suis à votre disposition pour discuter avec vous du problème de l'affaire Pathé...

M. Pierre Forgues. Dites-le ici !

M. François d'Aubert. ... tant que vous le voudrez, aussi longtemps que vous voudrez !

M. Pierre Forgues. Dites-le publiquement !

M. François d'Aubert. Nous avons demandé une commission d'enquête sur le sujet !

Messieurs les ministres, j'ai déjà été un petit peu long.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Non, vous ne pouvez pas laisser supposer que les services des finances n'ont pas fait leur devoir dans cette affaire !

M. François d'Aubert. Ecoutez, monsieur le ministre, les services des finances sont malheureusement, en ce moment, en difficulté vis-à-vis de la commission économique européenne...

M. Alain Richard, rapporteur général. L'immunité parlementaire, c'est une étiquette qui couvre beaucoup de marchandises !

M. François d'Aubert. ... et je le déplore, monsieur le ministre. Je le déplore ! Je dis que le Trésor a fait son devoir quant au montage financier de l'opération, mais qu'il n'a pas vérifié l'origine des fonds ni la nationalité exacte des fonds

qui ont été apportés à MT Investissement, en particulier par M. Parretti. Je crois que c'est clair : c'est clair dans mon esprit ; je crois que c'est clair dans l'esprit d'un certain nombre de gens.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je ne peux pas vous laisser dire...

M. François d'Aubert. Monsieur Charasse, je crois que sur le sujet, vous n'avez franchement pas vraiment intérêt à insister. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre délégué, chargé du budget. Monsieur d'Aubert, la douane a fait procéder à des vérifications, et je ne peux pas vous laisser dire que la douane n'a pas fait son devoir. Alors que la douane est en pointe dans la lutte contre la drogue, je ne peux pas vous laisser dire cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur d'Aubert ?

M. François d'Aubert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne cherche absolument pas à polémiquer. Je souhaite simplement, ainsi que M. Charasse, connaître la vérité sur cette affaire comme sur d'autres - je vous l'ai toujours dit et je ne me suis jamais dérobé à cette exigence.

Dans ce que vous venez de dire, monsieur d'Aubert, il y a des accusations d'une gravité extrême. Vous avez cité un nom puis un autre : M. Max Théret, président de M.T.I. et le financier italien M. Parretti. Après la question écrite que vous avez posée, je dirais même avant, mais retenons ce passage, nous avons procédé aux investigations concernant la nature des capitaux rassemblés. A cet égard, je voudrais devant la représentation nationale rappeler ce qu'il en est des investissements étrangers qui se font en France.

Lorsqu'il s'agit d'un investissement communautaire, l'autorisation est de droit. Le financier dont vous parlez est italien. La question qui s'était posée était de savoir s'il y avait d'autres capitaux que d'origine communautaire. C'est donc un point que nous avons instruit et nous n'avons pas apporté, pour l'instant, après les investigations faites par les services concernés du ministère des finances, la moindre preuve. D'où l'intervention de la commission européenne, de la commission de Bruxelles, qui considère que nous sommes en infraction.

Donc je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas fait notre travail. Si vous avez des informations complémentaires sur la source de l'argent qui a été investi, je suis preneur. Vous êtes comme moi respectueux du droit : on ne peut pas se fier à une intuition. Il faut qu'une accusation repose sur des faits. Si vous avez une information, peut-être pourriez-vous admettre avec moi qu'elle pourrait être dite aux services concernés. Je vous le répète, nous sommes preneurs.

Et, à partir de là, nos investigations pourront être plus complètes. Je vous demande de croire que les services qui sont sous l'autorité de M. Michel Charasse, comme la direction du Trésor qui est sous mon autorité directe, ont fait leur métier de façon scrupuleuse. Cette affaire est suffisamment grave pour que je vous demande solennellement de nous apporter des preuves étayant les accusations sérieuses et graves que vous venez de prononcer.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce sera la preuve de sa légèreté !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je voudrais simplement faire une remarque et une observation.

La remarque porte à l'attitude tout à fait honorable de votre administration dans l'affaire Pathé - si ce n'est qu'elle a sans doute été saisie un petit peu tard de l'opération puisque la transaction date du mois de novembre et que la direction du Trésor, je crois, n'en a eu effectivement, objectivement, connaissance qu'au début de l'année.

Vous venez de dire que votre administration n'avait pas de preuve de l'origine non communautaire des fonds. Vous l'avez dit, c'est inscrit au procès-verbal. Or, le Trésor a

bloqué la transaction, précisément parce qu'il estimait avoir des preuves. Alors moi je voudrais savoir qui dit la vérité : est-ce vous ou le directeur du Trésor ?

Maintenant, ce que je voudrais dire simplement sur M. Parretti, et donner une piste, charitablement, à vos services : c'est d'aller voir en Italie... !

M. Pierre Forgues. Magnifique, il est magnifique ! Quel civisme !

M. François d'Aubert. Pourquoi M. Parretti a-t-il sept poursuites engagées contre lui auprès de sept tribunaux différents ?

M. François Hollande. Il n'en est pas responsable !

M. François d'Aubert. Sept juges d'instruction sont actuellement saisis de plaintes contre M. Parretti, des plaintes pour escroquerie, pour émission de chèques sans provisions, etc.

J'ajouterai, pour ceux qui ne seraient pas au courant, que M. Parretti avait, dans les années 83-84, un bureau dans un endroit que vous connaissez bien, puisque c'était rue de Solferino, au siège du parti socialiste. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Pierrat. C'est faux !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Scandaleux !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Puis-je vous interrompre ?

M. Christian Pierrat. Il faut retirer ces paroles !

M. François d'Aubert. Alors, très franchement, monsieur le ministre, si vous vouliez en savoir un petit peu plus sur M. Parretti... Je crois que vous avez également un certain nombre d'informations à son sujet.

M. Christian Pierrat. C'est inacceptable !

M. François d'Aubert. Je crois, monsieur le président, avoir épuisé mon temps de parole depuis déjà un certain temps.

M. le président. Oui, mais M. Strauss-Kahn a demandé à vous interrompre.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. En effet.

M. François d'Aubert. J'accepte, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Dominique Strauss-Kahn, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Mon cher collègue d'Aubert, vous ne pouvez pas vous faire une spécialité d'accusations sans preuve quand bien même elles vous vaudraient des titres dans la presse.

L'échange que vous venez d'avoir avec le ministre des finances me semble s'être soldé de façon parfaitement claire. Le ministre vous demandant si vous avez des preuves : jusqu'à preuve du contraire, vous n'en avez fourni aucune...

Vous avez produit une seconde accusation qui, à vrai dire, n'en serait pas une, tant que l'honorabilité du monsieur que vous citez n'a pas été mise en cause, mais qui se trouve être à ma connaissance une contrevérité totale. Alors, je ne sais pas si vous passez beaucoup de temps dans les couloirs du siège du parti socialiste, ou si votre information est étayée sur d'autres preuves que sur le fait que vous ayez visité ce bureau (*Sourires*), mais, de la même manière que le ministre des finances tout à l'heure vous a demandé des preuves des accusations que vous formuliez contre ses services, de même en tant que responsable national du parti socialiste, je vais vous demander des preuves de l'accusation que vous formulez sur la présence d'un monsieur dont j'ignore tout, qui aurait eu un bureau, dites-vous, dans les locaux de ce parti.

M. François d'Aubert. Tout à fait.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur Strauss-Kahn, monsieur le président de la commission des finances, je crois que vous savez très bien ce qui s'est passé avec M. Parretti. Alors, je crois qu'il serait fâcheux pour vous, y compris pour M. le ministre, de donner l'impression de protéger M. Parretti. Parce que, à force de jouer les ignorants, sur un sujet qui est

connu de tout le monde, qui est effectivement partout dans la presse, franchement je crois que vous faites plutôt porter une suspicion supplémentaire, mais elle n'est plus sur M. Parretti, elle est sur vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des preuves !

M. Jean-Paul Durieux. Vous n'avez pas davantage de preuve, monsieur d'Aubert !

M. Guy Béche. C'est misérable !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Dérobade ! Lâcheté !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il est content ! C'est tout ce qu'il sait faire ! Depuis le temps qu'il est là, il n'a pas pu faire mieux !

M. Guy Béche. Pauvre d'Aubert !

M. le président. Mes chers collègues, continuons le débat !

La parole est à M. Christian Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais revenir au débat qui nous préoccupe ce soir...

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Très bien.

M. Christian Pierret. ... pour vous dire d'emblée, messieurs les ministres, que ce projet de loi de finances - le groupe socialiste vient encore cet après-midi de le réaffirmer - est un bon projet de budget.

M. Pierre Forgues. Voilà qui est bien !

M. Christian Pierret. Je voudrais développer cette affirmation autour de deux observations plus particulières : d'une part, notre pays défend, à travers ce projet de loi de finances, j'en suis convaincu, une politique budgétaire exemplaire.

D'autre part, ce projet de loi de finances doit poursuivre - et il le fait, dans un certain nombre de directions - la modernisation de notre système fiscal.

Tout d'abord, notre politique budgétaire française est exemplaire : elle l'est d'autant plus que l'environnement international est incertain et tout à fait instable, comme l'ont montré les événements de ces trois ou quatre derniers jours.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Christian Pierret. Certes, la reprise de la croissance se confirme en Europe et en France. Elle est chez nous supérieure à 3 p. 100 en 1988 et en 1989, mais les tensions internationales, loin de disparaître, restent très menaçantes.

D'abord sur les taux d'intérêts : ceux-ci, en termes réels, sont très élevés. Les rapports de change entre les monnaies occidentales ne permettent pas de penser qu'une détente est possible dans un horizon court.

Ensuite, les marchés financiers restent instables, alors qu'ils prennent une place de plus en plus importante dans la satisfaction des besoins de financement de nos économies et qu'ils tendent à devenir la voie obligée des restructurations du capital de nos entreprises.

En outre, la désinflation est fragile et les risques de contagion sur le plan international - États-Unis, Grande-Bretagne - sont forts.

Enfin, la concurrence internationale, qui s'exerce partout avec beaucoup plus d'acuité, en particulier dans les domaines bancaire et financier, rend incertain et réversible l'équilibre extérieur, au demeurant fragile et menacé, qui est celui de notre pays.

Au-delà donc de ces tensions, de ces inquiétudes et de ces nuages, la croissance se révèle insuffisante à résorber le chômage dans notre pays et la baisse du taux d'épargne des ménages se poursuit. Cela ne laisse pas de nous inquiéter.

Dans ce contexte plus difficile, l'originalité de votre politique budgétaire, celle que le groupe socialiste, unanime, soutient, est de tenir le cap sans renoncer à un engagement renforcé de l'État pour lutter contre les déséquilibres économiques et sociaux.

Ce projet de loi confirme le refus des hypothèses libérales qui inspirent chez nos voisins des politiques de repli, à travers la ponction des services publics et le démantèlement du système fiscal. Je veux citer, par exemple, le cas de la

Grande-Bretagne. La France accepte les lois de l'Europe, mieux que ses voisins, comme l'a montré d'ailleurs l'échec récent, en République fédérale d'Allemagne, de l'instauration d'un prélèvement à la source sur les revenus de l'épargne.

Vous menez une politique ambitieuse pour les services publics et nous la saluons. Le budget redevient l'expression d'une politique volontariste de solidarité nationale. Dans les services publics, la rigueur nécessaire de la gestion n'est plus confondue avec l'austérité et les coupes sombres.

Vous tentez avec succès de maîtriser l'évolution des prélèvements obligatoires. Certes, l'allergie fiscale des Français reste forte, mais les allègements de la fiscalité des revenus de l'épargne, proposés dans un rapport que j'ai présenté à l'Assemblée au nom de la commission des finances, ...

M. Jean Le Garrec et M. François Hollande. Excellent rapport !

M. Christian Pierret. ... ainsi que les allègements de l'impôt sur les sociétés et de la T.V.A. sont modérés. La France ne cède pas au chantage du moins-disant fiscal. Au surplus, certaines dépenses fiscales sont supprimées ou rendues plus rigoureuses pour mieux assurer le caractère redistributif de nos prélèvements, en particulier le déplafonnement des cotisations sociales et la réduction du plafond d'exonération des avantages retraite.

Vous procédez ensuite à un assainissement des finances de l'État : la baisse du déficit budgétaire est poursuivie et amplifiée. D'ailleurs, si la croissance le permet, probablement faudra-t-il, dans la prochaine loi de finances, aller encore plus loin dans la réduction du déficit budgétaire, afin d'alléger le poids de la dette publique, problème déjà évoqué par de nombreux orateurs.

Même si la présence de l'État sur les marchés financiers a largement favorisé leur essor, la dette publique ponctionne aujourd'hui de manière trop forte l'épargne nationale : elle nuit à l'équilibre optimal entre l'épargne et l'investissement productif. Malgré la gestion rigoureuse du Gouvernement, les charges de la dette augmentent cette année de plus de vingt milliards de francs et représentent la moitié du produit de l'impôt sur le revenu. La dette pèse ainsi trop fortement sur les choix budgétaires. Il faut donc se féliciter du nouveau pas qui est accompli dans la réduction du déficit qu'on estime, dans l'état actuel des prévisions, à 10 milliards de francs.

Cette politique donne sa cohérence aux objectifs de la désinflation compétitive sans laquelle la croissance française serait remise en cause : sans cette désinflation et sans un franc fort, le pouvoir d'achat des Français serait peut-être augmenté, mais en tout cas payé en monnaie de singe.

Il nous faut donc - et ce sera ma deuxième observation fondamentale - résister aux tentations démagogiques et poursuivre une modernisation structurelle de notre système fiscal.

Pour ce faire, nous devons d'abord sortir des idées reçues.

On a dit - et je veux contester cette affirmation - que le projet de loi de finances ne serait pas assez européen. Au contraire, je crois, avec mes collègues socialistes, que la France va, ici encore, au-delà de ses engagements. Les allègements fiscaux sur les revenus de l'épargne sont ciblés en fonction du risque de délocalisation, comme le suggérait la mission d'information sur l'épargne que j'évoquais il y a quelques instants.

L'harmonisation de la T.V.A. est engagée pas à pas, bien que chaque effort dans ce sens soit coûteux pour l'État. On ne pourrait en accélérer le rythme sans mettre en cause l'équilibre du budget et du commerce extérieur. Je crois, monsieur le ministre d'État, que vous avez trouvé la vitesse qui convient à cet égard.

L'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis fait de la France un pays attractif pour les investisseurs européens et arme nos entreprises en dopant leur compétitivité. L'impératif de l'investissement est en effet une des premières exigences, pour la France, de la construction européenne.

Selon la deuxième idée reçue que je veux combattre, ce budget ne ferait pas assez pour l'équité sociale.

Au contraire, la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis, qui vise à accélérer le rythme insuffisant de reconstitution des capacités de production et de renforcement des fonds propres de nos entreprises, permettra d'orienter les choix d'allocation des bénéfices vers

la consolidation du système productif, c'est-à-dire vers l'investissement, et donc vers l'emploi qui est le premier objectif de ce budget.

La fiscalité des revenus de l'épargne et la fiscalité des revenus salariaux ne peuvent être comparées à la seule lumière des taux de prélèvement, du fait de la complexité des règles d'assiette et du jeu des exonérations. Le taux moyen d'imposition de l'épargne est, en France, de 16 p. 100 contre 10 p. 100 pour les revenus du travail. L'Europe ne fait qu'accroître le caractère généralement dérogatoire de la fiscalité de l'épargne. Aujourd'hui comme hier, l'accroissement des revenus de l'épargne est le seul moyen de faire face à la chute du taux d'épargne des ménages. Il faut, à cet égard, être pragmatique.

Enfin, la vertu redistributive du budget ne se résume pas aux mesures fiscales. Les dépenses prioritaires du projet de loi de finances visent à combattre l'inégalité des chances : la lutte contre la pauvreté est globalisée.

C'est le cas, par exemple, de la politique du logement social. Peut-être faudra-t-il d'ailleurs que nous allions plus loin encore en ce sens, en amendant ce projet de loi.

Une politique active de l'emploi est mise en œuvre. La mission centrale et prioritaire de l'éducation nationale est restaurée. Le rétablissement du pouvoir d'achat des fonctionnaires trouvera pleinement sa place dans cet effort. Nous souhaitons qu'aboutissent rapidement, dans l'intérêt des travailleurs des finances comme de l'Etat, les négociations spécifiques à ce secteur, dont vous avez rappelé tout à l'heure qu'elles étaient ouvertes à chaque instant.

L'amélioration de notre système fiscal passe plus par des ajustements structurels que par des réformes brutales. Je crois en effet qu'il vaut mieux songer à des réformes fiscales qu'à une grande réforme fiscale, toujours repoussée parce que sa globalité la rend impossible. Je crois aussi qu'un bon impôt est un vieil impôt et qu'il nous faut asseoir définitivement, durablement, l'impôt de solidarité sur la fortune dans le paysage fiscal français. Je crois enfin que la diminution de la fiscalité des revenus de l'épargne doit aller de pair avec la mise en œuvre de mesures compensatoires que nous réclamons.

Les dépenses fiscales liées à l'épargne doivent être plus systématiquement destinées aux ménages modestes et moyens. C'est la voie qui a été choisie pour la réforme du plan d'épargne retraite. Il en va de même en ce qui concerne la moralisation du régime fiscal des stock-options et la réforme du régime de déductibilité des intérêts d'emprunt ou du régime de déduction des revenus fonciers.

Il faut, messieurs les ministres, continuer dans cette voie, tout en gardant à l'esprit que l'imposition du patrimoine reste mal acceptée en France et que l'on ne pourra pas faire de l'Europe financière une opération blanche.

Le contrôle fiscal ne doit pas être un carcan policier mais doit devenir plus efficace : il n'y a pas de bon système fiscal sans un bon contrôle fiscal. La fraude fait échec aux vertus redistributives de la fiscalité. Il faut renforcer et moderniser les moyens de l'administration fiscale. Dans la ligne du rapport de notre excellent collègue Guy Bêche, nous proposerons un certain nombre d'amendements à cette fin.

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Christian Pierret. J'ai proposé personnellement - mais je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous éprouvez certaines réticences à cet égard - de revenir à la durée de reprise de quatre ans.

M. Jean Le Garrec. Nous y sommes également favorables.

M. Christian Pierret. Cette durée avait été ramenée à trois ans à l'initiative de notre collègue M. Giscard d'Estaing. Je considère, pour ma part, que l'administration fiscale a techniquement besoin d'un délai de reprise de quatre ans. Je pense aussi qu'il faut porter à dix-huit mois la durée de la vérification de la situation personnelle d'ensemble, que la même loi de finances rectificative votée par l'opposition de l'époque avait ramenée à douze mois. Enfin, il importe, car c'est une question de dignité de la loi fiscale, de rétablir certains signes extérieurs de richesse comme des éléments permettant de contrôler et d'apprécier la vérité des déclarations et des patrimoines. Le contrôle fiscal mérite donc qu'on lui

consacre un certain nombre d'amendements, afin d'améliorer la situation de régression qui résulte, hélas ! de lois de finances initiales ou rectificatives votées de 1986 à 1988.

Il faut aller de l'avant dans le chantier de la fiscalité locale. Le plafonnement de la taxe d'habitation est une mesure d'urgence souhaitable, mais elle doit être prolongée par une évolution d'une partie de son assiette liée au revenu. Seule la modernisation du système fiscal local permettra de conférer aux collectivités locales la véritable autonomie de leurs recettes et, par conséquent, de clarifier leurs rapports avec l'Etat, dans l'esprit de la décentralisation.

En conclusion, je soulignerai que l'Etat amplifie et réoriente ses dépenses en faveur de la solidarité nationale. C'est la lecture que je fais du projet de budget pour 1990.

Notre système fiscal intègre largement la dimension européenne et l'impératif de compétitivité. Il devient aussi plus rigoureux dans le choix des dépenses fiscales et mieux armé pour combattre les inégalités de richesse. Il correspond à l'ambition de notre politique : lutter contre les inégalités sociales dans le cadre d'une croissance plus saine. Ce sont ces deux axes qui devront guider le travail du Parlement et orienter durablement les politiques budgétaires de demain.

Vous nous présentez, messieurs les ministres, un budget cohérent et positif pour la France. Certes, je l'ai dit tout au long de mon exposé, ce budget est perfectible, il est amendable, mais le soutien du groupe socialiste ne vous fera pas défaut. Il sera loyal, franc et massif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Excellente intervention !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Pierret. La parole est à M. Ladislas Poniatoski.

M. Ladislas Poniatoski. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez placé votre projet de budget pour 1990 sous le double signe de la justice sociale et de l'Europe. En fait, pour l'avoir examiné en détail, je ne suis pas si sûr que le social et l'Europe en soient vraiment les gagnants.

Il y a, bien entendu, un certain nombre de gagnants, notamment la recherche et l'éducation nationale, les épargnants avec l'allègement de la fiscalité de l'épargne et les entreprises avec la baisse de l'impôt sur les bénéfices. Mais il y a aussi des perdants, notamment les consommateurs, qui chercheront en vain une mesure de baisse du taux moyen de T.V.A., ainsi que le logement, les cadres et les collectivités locales. C'est sur ces trois dernières catégories que je voudrais intervenir plus particulièrement.

Le premier grand perdant de ce projet de loi de finances est sûrement le logement. Vous nous demandez d'adopter toute une série de mesures qui, à mon avis, constituent un véritable arsenal anti-logement. Sous prétexte de présenter un budget social, vous prenez l'investissement immobilier comme principale cible fiscale, alors qu'il n'est pas le domaine privilégié des plus fortunés. N'oubliez pas que plus de 52 p. 100 des Français sont propriétaires de leur logement.

Vous faites passer de 15 à 10 p. 100 l'abattement sur les revenus fonciers.

Vous supprimez la déduction des intérêts d'emprunt pour les personnes dites aisées.

Vous surtaxez les résidences secondaires.

Vous révisez à la baisse les avantages fiscaux en faveur de la construction qui avaient été mis en place avec succès par M. Méhaignerie.

Ce tir groupé sur le logement est, selon moi, dangereux.

Il est dangereux, tout d'abord, parce qu'il risque de porter un coup d'arrêt à l'activité de ce secteur. Le dispositif législatif et fiscal mis en place en 1986 lui avait permis de retrouver un réel dynamisme. Les chiffres sont là pour en témoigner : le nombre de logements construits est passé de 295 000 en 1985 à 427 000 en 1988. Avec les mesures que vous nous proposez, je crains que vous ne brisiez cet élan et que vous n'ébranliez la confiance qui était en train de revenir dans ce secteur.

En outre, certaines de ces dispositions concernant le logement sont dangereuses parce qu'elles portent atteinte à la continuité de l'Etat. En remettant en cause certains avantages liés à l'achat d'un logement, vous créez un climat permanent d'instabilité fiscale. Vous cassez la confiance et vous donnez ainsi malheureusement l'impression qu'avec votre Gouvernement l'Etat ne tient pas sa parole.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que l'on accorde un réel crédit aux bonnes dispositions que vous prenez par ailleurs ? Comment, par exemple, voulez-vous que les artisans du bâtiment pour ne citer qu'eux reprennent confiance lorsque vous restaurez partiellement les déductions fiscales en faveur des économies d'énergie - c'est une bonne mesure - alors que, dans le même temps, vous remettez en cause les mesures Méhaignerie ?

M. le ministre délégué, chargé du budget. Nous ne les remettons pas en cause : elles prennent fin le 31 décembre prochain !

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le ministre d'Etat, je redoute que votre budget ne soit mauvais pour le logement. C'est d'autant plus regrettable que le niveau d'activité de ce secteur, qui fait vivre de nombreuses petites entreprises, a des incidences directes sur le taux de croissance et le taux de chômage.

Les deuxièmes grands perdants de votre projet de loi sont les cadres. Vous leur avez réservé toutes les mesures fiscales défavorables de votre budget alors qu'ils sont déjà largement affectés par la concentration de l'impôt sur le revenu. Ils font partie des 5 p. 100 des Français qui paient 50 p. 100 de l'impôt sur le revenu.

Ce sont, en effet, les cadres qui devront payer la surtaxation des résidences secondaires. Ce sont encore les cadres, et notamment les cadres moyens célibataires et les couples sans enfants, qui ne pourront plus bénéficier des avantages fiscaux liés à l'achat d'une résidence principale. Ce sont toujours les cadres qui sont concernés par la disparition de certains avantages liés aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions.

En les maltraitant ainsi, vous ne servez ni la justice ni le progrès social. Bien au contraire, en surtaxant ceux qui supportent déjà des prélèvements dissuasifs, vous aggravez l'inégalité devant l'impôt et vous découragez ceux sur qui reposent la prospérité et le dynamisme de notre pays, c'est-à-dire le niveau de vie et l'emploi de chacun.

Les troisièmes grands perdants de votre budget sont les collectivités locales.

J'aborderai rapidement, ce soir, deux questions : la taxe d'habitation et la dotation globale de fonctionnement.

M. Edmond Hervé nous a récemment exposé, en commission des finances, ses propositions concernant la réforme de la fiscalité locale. Mon groupe a eu l'occasion de présenter ses observations sur ce sujet dans le rapport issu des travaux de la commission. Sans reprendre chacune des réserves que nous avons formulées à cette occasion, je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur les dispositions du budget concernant la taxe d'habitation. Ces dispositions semblent, en effet, représenter un premier pas vers cette réforme d'ensemble de la fiscalité locale dont nous n'approuvons pas toutes les modalités.

Votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, prévoit de plafonner la cotisation de taxe d'habitation à 4 p. 100 du revenu imposable et de financer cette mesure en partie par une surtaxation des résidences secondaires. Cette nouvelle approche présente des inconvénients majeurs.

D'abord, en réduisant le nombre des contribuables locaux, elle pénalise ceux qui le restent, à savoir une fois de plus les cadres, qui supporteront l'essentiel de la charge de cette taxe.

De plus, cette réforme va à l'encontre de la démocratie locale et de l'esprit des lois de décentralisation. En effet, le rétrécissement de l'assiette de la taxe d'habitation brise la relation que les habitants de la commune entretiennent avec les élus et leurs projets municipaux et supprime la responsabilité des élus locaux.

N'oubliez pas que moins d'un Français sur deux paie, à l'heure actuelle, l'impôt sur le revenu. Si vous persistez dans le sens de ce projet de budget et du rapport Hervé, demain, ce ne sera pas moins d'un Français sur deux qui paiera la taxe d'habitation, mais seulement un Français sur trois.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes maire d'une ville importante et vous, monsieur le ministre chargé du budget, vous êtes maire d'un petit chef-lieu de canton, comme moi. Avez-vous pensé à la pression que nous subirons les uns et les autres dans nos communes - la plupart d'entre nous, en fait, puisque nous sommes presque tous maires -, lorsque deux habitants sur trois ne paieront plus d'impôt ? Cette pression sera formidable et je ne sais pas comment nous pourrions y résister !

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, je considère comme vous, monsieur le ministre d'Etat, qu'il est nécessaire de réviser le mode d'indexation sur la T.V.A. qui aboutit à une charge énorme. Mais le système que vous nous proposez est profondément injuste. Comment pouvez-vous imposer aux collectivités locales une diminution de leurs ressources en les indexant sur la hausse des prix, actuellement de l'ordre de 2,5 p. 100, alors que, vous-même, vous n'hésitez pas à augmenter les dépenses de l'Etat de 5,4 p. 100 ? J'espère sincèrement que la discussion qui s'amorce aujourd'hui nous permettra de trouver un nouveau mode d'indexation plus juste et plus proche de la réalité de l'activité économique.

En conclusion, je regrette que vous n'ayez pas su mieux utiliser les 80 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires provenant du bon résultat de l'économie française. Il est vrai qu'une bonne partie de ces 80 milliards était à l'avance gelée par les différents engagements que vous aviez pris. Mais vous nous avez indiqué au début de l'après-midi qu'il restait, malgré tout, une marge de manœuvre intéressante de 27 milliards de francs. Je trouve dommage que vous ne l'ayez pas utilisée pour faire face à tous les défis que la France doit relever : celui de l'Europe, celui de la justice à la fois fiscale et sociale, celui de la modernisation de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, mon cher collègue.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre délégué, votre projet de budget va dans la bonne direction et je voudrais, d'entrée de jeu, souligner l'importance des dispositions visant à alléger la taxe d'habitation en fonction du revenu. C'est une mesure de justice qui, en introduisant la notion de revenu dès cette année, va dans le sens d'une plus juste répartition de la fiscalité locale.

Je voudrais faire quelques propositions pour aller plus loin dans cette voie, mais aussi pour une plus grande péréquation des ressources entre collectivités et pour une meilleure contribution de l'Etat aux finances locales en ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement.

A propos de la fiscalité locale, le plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu est tout à fait positif. Il constitue un progrès symbolique significatif car il introduit la volonté de répartir la fiscalité locale plus justement, en fonction des ressources de chacun. Cette avancée devra se poursuivre dès l'an prochain pour que la part départementale de la taxe d'habitation soit calculée en fonction du revenu. Mais il faudra bien sûr veiller à une plus juste définition du revenu, qui ne pénalise pas les salariés dont les revenus sont les mieux connus.

Quant à la taxe professionnelle, dont on connaît les effets pénalisants sur l'emploi et les investissements, il convient de s'engager dès maintenant dans la voie du calcul en fonction de la valeur ajoutée. S'il n'est pas possible d'introduire dès cette année des mesures immédiates, il faut tout de même procéder aux simulations nécessaires pour apprécier l'incidence du calcul de la part départementale en fonction du critère de la valeur ajoutée.

Je regrette cependant que le projet de budget ne prévoie rien pour l'amélioration du foncier non bâti, car l'injustice est peut-être encore plus criante : la comparaison des taux est en effet trompeuse et ne permet pas de mesurer exactement la pression fiscale.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Lorsqu'on compare le produit versé par les seuls agriculteurs avec leur revenu brut d'exploitation, on perçoit mieux l'effort demandé à cette catégorie professionnelle. On s'aperçoit alors que les agriculteurs des zones les plus défavorisées font les plus gros efforts. Un tel calcul montre que les départements les plus imposés sont dans l'ordre, le Lot, la Creuse, les Hautes-Alpes, l'Ariège, le Puy-de-Dôme, la Haute-Vienne...

M. François Hollande. La Corrèze !

M. Augustin Bonrepaux. ... c'est-à-dire les départements les plus défavorisés.

Certes, il est difficile de mettre en œuvre sans simulation des mesures immédiates pour une plus juste répartition. Mais, dès maintenant, un écrêtement en fonction du revenu serait certainement souhaitable. Il traduirait en tout cas la volonté du Gouvernement de s'attaquer à ce problème et d'engager dès 1991 une réforme permettant de tenir réellement compte du revenu des exploitants.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Une répartition plus équitable des ressources entre les collectivités doit aussi être engagée au plus tôt. En effet, une comparaison des ressources des régions entre elles fait apparaître que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres a tendance à s'accroître.

M. Pierre Forgues. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Par exemple, si on prend l'Île de France et l'Auvergne, l'écart était de 12,3 en 1979 ; il est de 12,6 en 1988, alors que le rapport entre les populations est de 1 à 7,5. Cela montre que l'effet correcteur de la dotation globale de fonctionnement ne prend pas suffisamment en compte les besoins des régions rurales, où l'activité économique reste insuffisamment diversifiée et où les petites communes sont plus nombreuses qu'ailleurs.

M. Martin Malvy. Très juste !

M. Augustin Bonrepaux. L'effet péréquateur de la dotation globale de fonctionnement doit donc être corrigé en tenant compte de ce résultat, mais la péréquation de la taxe professionnelle doit aussi être engagée énergiquement, d'abord au niveau de la coopération intercommunale, puis au niveau du département et enfin entre départements.

A propos de la dotation globale de fonctionnement, il faut reconnaître que la législation doit être adaptée pour tenir compte de la baisse des taux de T.V.A., mais il faut aussi dire que la proposition d'indexation sur l'indice des prix est inacceptable. En effet, selon le schéma qui nous est proposé, la progression de la dotation de fonctionnement serait de 2,5 p. 100 en 1990. Les communes qui sont à la garantie - il y en avait 13 000 en 1989, dont 11 000 de moins de 2 000 habitants - verraient leur dotation progresser de 1,37 p. 100 seulement. Quant aux crédits de la péréquation, ils seraient divisés par trois.

La D.G.F. doit tenir compte de la valorisation des prix mais aussi de la variation du produit intérieur brut en volume, pour plusieurs raisons.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. La première, c'est que la taxe locale et la T.V.A. tenaient déjà compte de la croissance. La deuxième, c'est que les collectivités locales contribuent à la croissance : il est donc normal qu'elles en bénéficient aussi.

M. Gérard Gouzes. Très juste !

M. Augustin Bonrepaux. La troisième raison, certainement la plus importante, est que l'Etat doit se donner les moyens de réaliser une politique de justice vis-à-vis des collectivités locales. Il faut des moyens pour un fonds de péréquation suffisant qui réduise progressivement les inégalités. Il faut aussi des moyens pour faire prévaloir une vigoureuse politique en faveur de la coopération intercommunale.

M. Guy Béche. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. C'est pourquoi la variation de l'indice des prix doit être associée à la variation du produit intérieur brut en volume. Mais il faudra aussi, par la suite, revoir les mécanismes de répartition de la dotation globale de fonctionnement pour qu'ils répondent davantage aux deux objectifs de réduction des inégalités et de solidarité intercommunale.

Monsieur le ministre délégué, votre budget, je l'ai déjà dit, est un bon budget. Vous pouvez encore l'améliorer en suivant les propositions que nous faisons pour aller vers plus de justice fiscale et de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. François Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. « Il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent » s'écriait Saint-Just. Avec ce projet de budget pour 1990, vous auriez dû, monsieur le

ministre délégué, engager résolument la France dans l'âpre bataille de la concurrence et de la compétitivité de l'Europe de 1992.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est ce que nous faisons !

M. François Grussenmeyer. Hélas ! Vous vous êtes plutôt attaché à présenter un budget en demi-teintes, sans saveur, en essayant de faire plaisir à tout le monde.

M. Guy Béche. Ah !

M. François Grussenmeyer. Les Français, avec l'héritage galvanisateur des budgets des années 1987 et 1988 du gouvernement Chirac, attendaient des orientations claires vers un destin mobilisateur.

M. Pierre Forgues. Tu parles ! Qu'avez-vous mobilisé ?

M. François Grussenmeyer. Le premier grief majeur, c'est l'amputation de 5 milliards de francs des ressources des collectivités locales par le nouveau calcul de la D.G.F. Ce manque à gagner augmente encore les charges des collectivités locales et des contribuables. L'Etat continue par ailleurs de disposer de moyens accrus, avec des prélèvements obligatoires qui s'élèvent à 44,2 p. 100, contre une moyenne de 40 p. 100 en Europe.

M. Guy Béche. Chez nous, ils baissent !

M. François Grussenmeyer. L'investissement industriel va baisser de 1 point en 1990...

M. Alain Richard, rapporteur général. Quoi ? Ça, c'est un scoop !

M. François Grussenmeyer. ... et le taux d'investissement ne croîtra que de 0,5 p. 100. Il convient également de mettre l'accent sur l'aggravation du déficit du commerce extérieur, qui atteindra sans doute 40 milliards de francs l'année prochaine.

Le budget militaire fléchit, la dette publique augmente de 17,6 p. 100, les crédits civils d'investissement ne progressent que de 2,1 p. 100.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est la Bérézina !

M. François Grussenmeyer. La multiplication des conflits sociaux démontre à l'évidence que, si méthode il y a, elle n'a guère réussi à mobiliser les acteurs et partenaires sociaux, alors que la réhabilitation du social et de l'intéressement, voulue par les gaullistes, mérite des efforts budgétaires conséquents.

Les P.M.E et les P.M.I., qui créent tous les ans 300 000 emplois, avec une croissance positive, ne sont pas prises en considération, tout comme l'artisanat et le développement local. Les charges sociales et une réglementation sociale rigide entravent leur essor. La priorité, essentielle pour les P.M.E et les P.M.I., d'une indispensable modulation des impôts tenant compte de leur dimension n'a pas été envisagée.

Je ne trouve d'ailleurs aucune mesure fiscale pour inciter les chômeurs à accepter un nouvel emploi comportant une perte de rémunération par rapport à leur emploi antérieur. Or c'est pourtant l'une des clés pour résorber le chômage.

Aucune mesure spécifique n'est présentée pour un meilleur système de protection sociale, en particulier des retraites, ainsi que pour une politique démographique commune à l'Europe.

Certes, les indicateurs économiques sont plutôt au vert, ce qui aurait dû inciter le Gouvernement à mettre en chantier l'indispensable réforme de la fiscalité et à progresser d'ores et déjà vers une harmonisation fiscale et l'union monétaire européenne.

M. Pierre Forgues. Pourquoi Chirac ne l'a-t-il pas faite ?

M. François Grussenmeyer. Vous n'aurez qu'à le lui demander quand vous le verrez ! (*Rires sur divers bancs.*)

Qu'en est-il des préoccupations de l'Alsace ? Nous n'entrevoyons toujours pas un rééquilibrage de la politique d'aménagement du territoire vers les régions frontalières de l'Est. Le T.G.V. Est européen reste le grand dossier prioritaire pour l'Alsace.

M. Christian Pierret. Et la Lorraine ?

M. François Grussenmeyer. Les efforts déjà réalisés par la S.N.C.F., la région et le département en ce qui concerne le V 200 sur Strasbourg-Bâle doivent maintenant faire aboutir ce

projet. Les collectivités locales ne rechignent pas à participer au financement. Encore faut-il qu'elles sachent rapidement où en sont le tracé de la ligne et le financement de l'Etat, et qu'elles aient confirmation que Strasbourg ne sera pas un cul-de-sac, mais au contraire une plate-forme d'interconnexion de tout le réseau T.G.V. Est-européen, ce qui pourrait impliquer un financement européen de la Banque européenne d'investissement et, pourquoi pas, du F.E.D.E.R. Combien de temps l'Alsace va-t-elle encore attendre ? Evitez-nous, monsieur le ministre délégué, les méandres du projet Rhin-Rhône.

L'autre incertitude concerne la pérennité du régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle, le devenir des retraites, l'incompréhension vis-à-vis du nouveau prélèvement de 0,75 p. 100 sur les pensions de base et retraites complémentaires qui s'ajoute à deux prélèvements antérieurs.

Je souhaite également mettre en garde le Gouvernement contre toute mesure qui irait à l'encontre du respect du repos dominical dans le commerce. Les employeurs et salariés d'Alsace-Moselle sont farouchement opposés à tout démantèlement de la législation actuelle régissant les ouvertures dominicales...

M. Guy Bêche. Ils ont raison !

M. François Grussenmeyer. ... dont on perçoit les prémisses dans le rapport Chaigneau. C'est un choix de société qu'il faut sauvegarder.

Enfin, il serait grand temps que les dotations P.L.A et Palulos pour l'Alsace soient fortement augmentées.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. François Grussenmeyer. Est-il véritablement raisonnable, enfin, d'imposer encore la légère allocation de vétérance des sapeurs-pompiers, la maigre retraite des maires des communes rurales et la dérisoire retraite de nos anciens combattants ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La justice fiscale passe-t-elle vraiment par ces mesures mesquines et indignes ?

En conclusion, monsieur le ministre délégué, votre projet de budget n'appréhende bien que le secteur important de l'habitat et du logement social. L'épargne populaire n'est pas réactivée, elle est même tarie à sa source. Le pouvoir d'achat des ménages n'augmentera guère, tout comme le taux d'auto-financement et de marge des entreprises.

Je regrette que le Gouvernement n'ait pas eu le courage et la volonté politique d'entreprendre les réformes nécessaires et indispensables pour faire progresser la France sur le chemin du développement européen. Il manque cruellement au Gouvernement ce que François Mauriac reconnaissait au général de Gaulle : « le sens aigu du réel, allié à une exigence d'absolu ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bravo !

M. le président. Merci, monsieur Grussenmeyer.

La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, il me paraît utile, dans notre débat, d'insister sur la contribution aux finances européennes que prévoit le projet de budget pour 1990.

En effet, au moment où l'Europe influence tant de décisions nationales, où la nouvelle assemblée des Communautés européennes issue du scrutin du 18 juin dernier se met à l'ouvrage, il convient d'analyser cette contribution tant dans ses méthodes d'assiette que dans son évolution et dans son emploi.

Dans le projet de budget, on observe une stabilisation des versements à la Communauté. Cela doit être souligné dans la mesure où ces versements avaient connu une forte progression de 1985 à 1988, passant de 38 milliards de francs à plus de 64 milliards de francs. Pour 1990, la proposition inscrite dans le projet de budget s'établit à 63 milliards de francs. Ainsi donc, après avoir été de 5,21 p. 100 du total de nos recettes fiscales en 1988, cette contribution n'en représente plus que 4,60 p. 100 en 1990.

Cette stabilité retrouvée s'explique par la modération des besoins de financement des budgets de la Communauté économique européenne. Elle résulte principalement d'une meilleure maîtrise des dépenses de garantie des marchés agricoles

et d'un retournement de la situation conjoncturelle sur ces marchés. Il faut à cet égard apprécier comme il convient l'efficacité de la garantie juridique introduite dans l'accord inter-institutionnel du 21 juin 1988, accord passé, je le rappelle, pour empêcher tout nouveau dérapage des dépenses de la Communauté.

Si on doit saluer cette stabilisation, il faut dans le même temps mesurer avec précision l'importance de l'effort que consent notre pays pour prendre toute sa part dans l'achèvement de la construction européenne. La part de notre versement au titre de la T.V.A. et du P.N.B., rapportée au produit national brut, s'établira en 1990 à 0,79 p. 100. Ce pourcentage, s'il est moins élevé que celui de pays comme l'Espagne, l'Irlande, le Portugal ou le Luxembourg, est plus élevé que ceux constatés pour la République fédérale d'Allemagne, 0,72 p. 100, pour l'Italie, 0,65 p. 100, et surtout pour le Royaume-Uni, 0,46 p. 100. Certes, les droits de douane et les prélèvements agricoles rétablissent quelque peu l'équilibre. Mais des déséquilibres sensibles subsistent, notamment au profit de l'Italie et du Royaume-Uni.

Dans ces conditions, comment ne pas être préoccupé par les conceptions rétrogrades qu'affichent Mme Thatcher et son gouvernement dans le domaine de la construction européenne comme dans d'autres ? Pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, le peu de motivation de la « Dame de fer » vis-à-vis du projet européen, ses propos au récent congrès conservateur de Blackpool ont permis sans doute un réveil douloureux et instructif.

Je ne parlerai pas non plus de la politique monétaire du Premier ministre de Sa Majesté la reine d'Angleterre, qui laisse filer de façon irresponsable la livre sterling, perturbant en même temps le développement des échanges intra-européens et manifestant une coupable désinvolture vis-à-vis du système monétaire de la Communauté.

Qu'il soit bien clair, monsieur le ministre, que mon propos n'est pas destiné à demander la réhabilitation pour la France de la notion du juste retour, mais il est grand temps de bien connaître notre situation financière vis-à-vis de la Communauté. Le solde négatif que nous observons actuellement traduit l'importance des efforts que notre pays déploie pour assurer le succès des politiques européennes. Dans ces conditions, il me paraît absolument nécessaire d'inviter nos partenaires et les autorités communautaires à améliorer la gestion des fonds structurels. Il n'est pas en effet anormal que le pays qui prend aujourd'hui en charge 20 p. 100 du budget de la Communauté puisse se monter exigeant, voire sourcilieux, sur la discipline budgétaire de la Communauté des Douze. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, vous avez sans doute le sentiment que votre projet de budget est celui du juste milieu parce qu'il a été critiqué à droite et à gauche.

M. Pierre Forgues. Il est à gauche !

M. Franck Borotra. Un membre de votre entourage ne disait-il pas malicieusement que la somme des critiques s'annule. Si c'est bien ce que vous pensez, vous vous trompez.

Votre projet de budget est critiqué parce que vous n'avez pas su, parce que vous n'avez pas voulu choisir. Vous avez pourtant beaucoup d'atouts en main : une forte croissance, des plus-values fiscales considérables, l'absence de rendez-vous électoral proche, l'exigence européenne. L'occasion vous était offerte d'affirmer un choix économique clair. Vous n'avez pas eu le courage politique de le faire.

M. Pierre Forgues. Tiens donc !

M. Franck Borotra. Vous n'avez réellement mis l'accent ni sur les baisses d'impôts, ni sur les économies budgétaires, ni sur les ménages, ni sur les entreprises, ni vraiment sur l'Europe.

M. Pierre Forgues. Sur quoi ?

M. Franck Borotra. Sur rien ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il s'agit d'un budget conservateur, sans véritable ligne directrice. C'est du reste la raison pour laquelle il a ouvert le champ à une surenchère idéologique d'un autre temps. C'est

comme si vous aviez voulu faire la défense et l'illustration de l'inénarrable « ni - ni ». (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, vous deviez profiter de la croissance pour faire un pas supplémentaire et décisif dans la voie de la libération des charges, qui pèsent sur les capacités productives, et de la suppression des entraves à l'effort et à l'initiative. Ce n'est pas en continuant à augmenter les dépenses publiques que l'on va faire de la France un pays plus dynamique et plus compétitif, alors que les frais généraux de la nation sont déjà plus lourds que ceux de nos concurrents. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Vous n'aimez pas la vérité !

M. Franck Borotra. Ce n'est pas en augmentant les dépenses publiques que l'on réhabilitera le service public, ni d'ailleurs en augmentant le nombre de fonctionnaires que l'on améliorera l'efficacité de l'Etat et que l'on pourra les payer mieux.

M. Guy Bêche. Plus d'enseignants, plus de policiers, plus de militaires, plus rien !

M. Jean Ueberschlag. M. Bêche n'aime pas les vérités :

M. Franck Borotra. Ce n'est pas en dépensant plus dans le même système que l'on résoudra la faillite de notre système éducatif.

La politique d'accroissement des dépenses publiques est la preuve d'une absence d'imagination et d'un manque de courage. Elle vous évite de poser la question cruciale de la réforme de l'Etat, de la redéfinition de ses fonctions essentielles, de la concentration et de la redistribution de ses moyens, de la diversification des modes de financement des services publics, de la responsabilité des agents et de la qualité des prestations bref, de la nécessaire réforme en profondeur du champ et du statut général de la fonction publique.

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. Franck Borotra. Pour ne pas avoir à réformer l'Etat, vous préférez dépenser davantage, mais toujours aussi mal !

M. François Hollande. Sur la D.G.F. par exemple !

M. Franck Borotra. En revanche, l'accroissement des dépenses publiques, accompagné d'un transfert vers les collectivités territoriales devenu insupportable, se fait au détriment de l'abaissement du prélèvement global sur l'économie, au détriment d'une baisse supplémentaire des impôts, au détriment d'une nouvelle diminution du déficit budgétaire et de l'endettement. Si l'on ne réduit pas significativement la dette en période de croissance et de plus-values fiscales, alors quand le fera-t-on ? Vous avez choisi la voie de la facilité. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Manque de courage encore, monsieur le ministre, quand vous abandonnez toute idée de réforme en profondeur d'une fiscalité tellement complexe qu'elle en est absurde.

M. Pierre Forgues. Eh oui ! Mais depuis quand ?

M. Franck Borotra. La baisse de la T.V.A. de 28 p. 100 à 25 p. 100, la réduction de la fiscalité de l'épargne, la majoration de l'impôt sur la fortune, le plafonnement de la taxe d'habitation ne constituent que des mesures composites et contradictoires. Vous vous obstinez, contre le bon sens, à ne pas abaisser les impôts directs qui pèsent sur les ménages. Vous vous obstinez, au lieu de rechercher la neutralité de l'impôt.

M. François Hollande. Elle n'existe pas !

M. Franck Borotra. ... à fausser un peu plus le jeu économique par le biais fiscal, en pénalisant la distribution des profits des entreprises...

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Vous lisez trop *Le Figaro Magazine* !

M. Franck Borotra. ... et en créant un crédit d'impôt pour provoquer artificiellement la diminution du temps de travail. Vous ressuscitez une fiscalité de classe (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Vous savez ce que cela veut dire, messieurs ! Vous en êtes les initiateurs !

Vous ressuscitez donc une fiscalité de classe en alourdissant, pour un rendement dérisoire, l'I.S.F., en pénalisant les classes moyennes par la suppression de certaines aides au

logement et la réduction de la déduction sur les revenus fonciers, en faisant des cadres les vaches à lait de votre système fiscal, en confondant la justice fiscale et l'inquisition fiscale.

Monsieur le ministre, vous avez refusé les vrais choix : pas de priorité à l'assainissement financier, pas de réforme de l'Etat et de réhabilitation du service public, pas de trace de vraie réforme fiscale.

Votre budget est à la mode Rocard : un peu d'idéologie, pas mal de clientélisme...

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. C'est nul !

M. Franck Borotra. ... beaucoup de marchandages : Elysée, Matignon, Solferino, Bercy ! Cela est sans doute habile, mais ce n'est probablement pas efficace. En tout cas, c'est tout le contraire du courage en politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission. Complètement nul !

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est un discours tout en nuances ! (*Sourires.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'excellente intervention...

M. Jean Ueberschlag. De M. Borotra qui a tout dit !

M. Gérard Bapt. ... de mon ami et collègue Christian Pierret.

M. Christian Pierret. Merci, cher collègue !

M. Gérard Bapt. Il a conclu sur un appui franc et massif au projet de budget que vous nous avez présenté, monsieur le ministre, et sur lequel nous portons une appréciation globale extrêmement positive. Vous avez d'ailleurs bien voulu accepter un certain nombre d'améliorations en admettant des amendements déposés par le groupe socialiste.

Ce budget traduit notamment certaines priorités pour les dépenses d'avenir, pour la solidarité, pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Monsieur le ministre, je regrette néanmoins qu'une priorité ne soit pas marquée dans votre budget, celle qu'il faudra un jour attribuer au secteur de la jeunesse et des sports.

M. Alain Richard, rapporteur général. Surtout la jeunesse !

M. Gérard Bapt. Certes, le budget de la jeunesse et des sports est en progression, - 4 p. 100 environ à structures constantes - mais il augmente moins que les dépenses générales du budget de l'Etat et sa part dans le budget de l'Etat diminue, passant de 0,20 p. 100 à 0,19 p. 100. En vous entendant citer le secteur de la culture dont les crédits ont progressé de 12 p. 100 l'an dernier et de 7 p. 100 cette année, il me prenait ce fol espoir qu'un jour le budget de la jeunesse et des sports suive la même pente ascendante !

Pourtant, monsieur le ministre, le sport n'est pas riche, exception faite de quelques situations privilégiées de clubs ou d'athlètes. Il existe 13 millions de licenciés, répartis dans 152 000 associations qui ont une importance économique, sociale, culturelle.

De la même façon, pour le secteur associatif, le fonds national pour le développement car la vie associative est très insuffisante. Avec 22 millions de francs, il est loin de répondre aux besoins du secteur de l'éducation populaire. Le banc situé juste au-dessous de celui où siège M. Loïdi porte une plaque au nom de Léo Lagrange. Si le discours gouvernemental sur la réhabilitation de l'éducation populaire rejoint les grands principes de Léo Lagrange, cela ne se traduit malheureusement pas en termes clairs dans le budget.

Enfin, ce budget laisse de côté les intérêts pédagogiques éducatifs et de prévention que présentent l'activité sportive et les activités associatives d'éducation populaire. Ce budget va être atteint par la suppression de 73 postes, dont 33 de personnels pédagogiques. Cela est paradoxal, lorsque l'on songe qu'il est rattaché à celui du ministre de l'éducation nationale. Ce rattachement avait suscité des espoirs. Cette année, ils seront déçus.

Depuis 1985, monsieur le ministre, 506 emplois ont été supprimés dans l'administration de la jeunesse et des sports et certaines de ses directions départementales ont désormais des effectifs qui se limitent à la plus stricte expression. Les crédits d'investissement de l'Etat ou en concours des collectivités locales baissent encore.

Certes, la revalorisation de la situation des personnels enseignants est prévue, mais tel n'est pas le cas pour les rémunérations et les indemnités du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports. Certes des mesures nouvelles sont inscrites pour l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, dont l'Etat - ministère de l'éducation nationale et secrétariat d'Etat - a déclaré la priorité. Elles représentent 60 millions de francs, mais, concurrentement, 40 millions de francs disparaissent dans le budget du F.N.D.S., ce qui se traduira par de lourdes charges pour les communes qui ont fait le choix de l'aménagement.

Tel est le cas de ma municipalité de Saint-Jean. Dans cette commune de 8 000 habitants qui ne dispose pas de ressources de taxe professionnelle, cela correspond à une charge prévisible de 350 000 francs. Or elle s'est « royalement » vu attribuer, par la direction départementale de la jeunesse et des sports, 56 000 francs de participation, ce qui est bien peu pour lutter contre l'exclusion et contre l'échec scolaire.

On a parfois souligné que la création du loto sportif avait permis de compenser la stagnation du budget de la jeunesse et des sports. Mais la courbe du rendement du loto sportif depuis 1985, qui figure dans le document que le Comité national olympique et sportif a adressé à tous les parlementaires, est de type asymptotique et tend donc vers zéro. Cela est très inquiétant, monsieur Pierret, notamment pour votre ville de Saint-Dié. (*Sourires.*)

En 1986, M. Bergelin avait inscrit une prévision de un milliard ; en réalité on n'a pas atteint 900 millions.

M. Guy Bêche. Il m'a mis dans la même situation !

M. Gérard Bapt. En 1987 et en 1988, les ressources du F.N.D.S. ont diminué. En 1989, la prévision de 900 millions sera loin d'être atteinte, et il est probable que la dotation du F.N.D.S. sera inférieure à 830 millions de francs. Voilà pourquoi le mouvement sportif demande des garanties.

Au moment où 150 millions de francs vont être prélevés pour le financement des jeux Olympiques d'hiver d'Albertville, un plancher de recettes pourrait être garanti par l'Etat. De la même façon, on pourrait en revenir à un versement proportionnel de 0,3 p. 100 sur les recettes du P.M.U., ce qui apporterait un ballon d'oxygène aux ressources du F.N.D.S.

Monsieur le ministre, le mouvement sportif, comme le mouvement associatif, qui œuvre en faveur de la jeunesse, souhaite vivre dans un système d'économie mixte. Il veut bien s'adresser aux sponsors, au secteur commercial, mais il ne doit pas dépendre uniquement de la société marchande. L'Etat doit garantir et jouer son rôle.

Je pense, monsieur le ministre, que les quelques suppléments de recettes que, par amendements, le groupe socialiste permettra d'apporter au budget de l'Etat, devraient notamment concourir à rendre espoir et dynamisme au secteur du sport et de la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur Bapt. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'équation initiale de la loi de finances pour 1990 peut se simplifier en deux termes : croissance et rigueur.

La croissance retrouvée depuis maintenant dix-huit mois va se consolider, nous l'espérons, pour les deux ans à venir. Les experts semblent s'accorder sur ce point. Les entreprises françaises sont en bonne santé, même si certaines connaissent encore des problèmes de trésorerie et si, globalement, il subsiste un problème à l'exportation. Ces bons résultats économiques auront des répercussions sur les rentrées fiscales. Cette année la pression diminue et les recettes globales augmentent.

Nous ne devons pas oublier, au moment où nous connaissons ces succès, que ces résultats sont le fruit d'une conjonction : d'un côté l'amélioration de la situation internationale, de l'autre l'abaissement relatif des coûts de production et des dépenses de l'Etat.

Si notre économie nationale a si vite embayé sur la conjoncture économique, c'est parce que des efforts substantiels ont été fournis. Sans la volonté de réduire les dépenses de l'Etat, sans l'effort demandé aux salariés, notamment à ceux de la fonction publique, nous n'aurions pas obtenu la qualité actuelle de la reprise économique.

Il est donc juste que chacun retire son dû de l'amélioration générale.

La politique menée depuis 1983 s'est appelée la rigueur, mais c'est un terme flou. La rigueur, cela peut être l'austérité, mais cela peut être aussi la générosité contrôlée. Etre rigoureux c'est, en fonction de la réalité, définir des critères, faire des choix et s'y tenir.

La loi de finances pour 1990, dans ce contexte favorable, devrait permettre, notamment par son équilibre général, de définir les moyens et les voies de nos marges de manœuvre économiques.

Nous sommes engagés dans le double mouvement de la baisse du déficit et de la réduction de la pression fiscale.

Depuis 1985, à raison de dix milliards par an, nous réduisons le déficit. Le caractère linéaire de cette diminution en sifflet m'interroge. Le budget est-il construit en fonction de ce signe ou le déficit est-il le résultat de notre volonté politique ? Aucune loi économique ne fixe d'une manière abstraite le montant d'un bon déficit. C'est une barrière fixée qui marque une volonté politique.

La réduction du déficit est un signe que nous adressons à nos partenaires et au marché financier, signe que notre volonté de défendre le franc est intacte. Mais au nom de cette théorie des signes au marché, ne négligeons pas qu'en dernière analyse la force de notre monnaie est aussi garantie par la situation sociale. Or un blocage de toute discussion sur le déficit, sur la structure des recettes et les taux d'imposition sont aussi des signes que nous adressons aux mouvements sociaux, notamment dans la fonction publique. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

L'existence de marges d'autonomie économique n'a de sens, pour des socialistes rigoureux, que dans la mesure où ces dernières nous permettent de répondre aux aspirations sociales.

Celles-ci sont de deux ordres et combinent leurs exigences.

A court terme - c'est l'actualité - il y a les revendications salariales des fonctionnaires. Non seulement depuis 1983 leur pouvoir d'achat n'a pas sensiblement augmenté, mais, dans la structure des dépenses des ménages, les charges incontournables - logement, transport, habillement - ont progressé plus vite que celles relevant de la qualité de la vie : santé, loisirs, culture. Cette réalité sociale objective est entretenue par un décalage progressif entre les niveaux de formation et d'information et les tâches exercées dans les emplois.

Personne ne nie aujourd'hui que, pour garder une fonction publique performante, nous serons obligés de payer les fonctionnaires. La révision de la grille qui commencera bientôt prendra du temps. Or nous savons que plus nous retarderons le moment de l'augmentation, plus elle coûtera cher.

Cette année, le coût des revendications exprimées est de 18 milliards de francs. Demain, cela sera plus cher. Alors, y compris pour que la refonte de la grille se fasse dans les meilleures conditions, ne tardons pas à revaloriser les salaires de la fonction publique.

A moyen terme, nous devons tenir compte de la période dans laquelle nous vivons et qui n'est pas, n'en déplaise à certains, l'apogée du libéralisme.

Mieux d'Etat, voilà quel est le mot d'ordre, et non pas moins d'Etat.

L'écologie est un exemple de cette nouvelle demande à l'Etat. L'aménagement du territoire en est un autre. Qui d'autre que l'Etat et ses démentiements, qui d'autre que la puissance publique peut réguler, définir des normes industrielles moins polluantes ou trancher entre les particularismes locaux ?

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. Julien Dray. Qui d'autre que le service public peut assurer un contrôle des décisions et faire que ne s'installe pas en France une société duale comme, depuis dix ans, dans l'Angleterre de Mme Thatcher ?

Mieux d'Etat, cela ne signifie pas toujours plus d'Etat. Mais ces dernières années, par idéologie, on a beaucoup fait pour le moins d'Etat. Il est temps de rééquilibrer. Faire plus et mieux dans les années à venir est le seul moyen pour réduire les inégalités sociales.

Mais cette réduction des inégalités passe avant tout par une plus grande justice fiscale.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne m'attarderai que sur deux points.

Le premier concerne la taxation des plus-values boursières. Autant les bénéfices réalisés dans la sphère réelle de l'économie sont le fruit d'un travail, autant ceux réalisés dans la sphère financière, par leur montant, par leur rapidité, ont un caractère choquant.

Notre fiscalité atteint ici des sommets d'injustice. Un cadre salarié ou même une profession libérale peut être imposé sur les dernières tranches à 45 p. 100. Les plus-values boursières sont, elles, taxées à 16 p. 100.

Je ne dis pas qu'il faille que toutes les plus-values, y compris celles réalisées par les petits épargnants, fassent l'objet d'une taxation, mais les profits financiers obtenus par des coups boursiers, où il n'est pas possible de perdre, que l'on gagne ou que l'O.P.A. échoue, oui, ces plus-values-là mériteraient de se voir appliquer un autre barème.

La deuxième question a trait à la taxation de l'outil de travail et des biens professionnels.

Il existe plusieurs manières de l'imposer, soit annuellement, soit au moment de la transmission des patrimoines.

Il y a, à la base, un sentiment de justice fiscale auquel sont opposés des arguments de rationalité économique.

Alors, pour tenter une nouvelle fois de convaincre, je me référerai - une fois n'est pas coutume - à Maurice Allais.

Pour lui, l'impôt sur le capital viserait à réduire les inégalités injustifiées et, surtout, « un impôt sur le capital exercerait un effet dynamique extrêmement puissant sur l'efficacité générale de l'économie ». Car l'impôt sur le capital serait un impôt contre le capital dormant. Son rapport permettrait de diminuer la pression fiscale sur les salariés de manière significative.

Puisque la construction européenne sert aussi d'argument dans la discussion budgétaire, je pense qu'il est bon que nous regardions les systèmes fiscaux des autres pays d'Europe.

Qu'ont en commun le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne de Mme Thatcher, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la R.F.A. ? D'avoir, comme nous, un impôt annuel sur la fortune, mais il est plus lourd que notre impôt de solidarité dont la modification ne rapportera que 300 millions de francs sans pour autant qu'il cesse d'être un « super-impôt » foncier.

L'Allemagne, qui est si souvent citée en exemple, applique cet impôt annuel, y compris aux personnes morales. Outre la fortune, l'assiette de l'impôt englobe tous les éléments de patrimoine, qui sont destinés principalement à une activité industrielle, commerciale ou artisanale.

Ces éléments, à la fois théoriques et de comparaison, montrent bien qu'une bonne réforme fiscale à venir ne doit exclure *a priori* aucune piste de réflexion pour permettre précisément de combattre les inégalités sociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Il n'a rien compris à l'Allemagne !

M. Julien Dray. Je vous donnerai un cours particulier !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 18 octobre 1989, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Eventuellement, suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990 ;

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(*instituée par l'article unique de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979*)

En application de l'article 25 du règlement, le groupe socialiste a désigné M. Guy Lengagne pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 18 octobre 1989.

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

Impôts locaux (taxe professionnelle)

168. - 18 octobre 1989. - **M. Jean-Louis Masson** rappelle à **M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget**, que le dixième rapport du conseil des impôts sur la fiscalité locale met en évidence les distorsions créées par le régime privilégié dont bénéficient les communautés urbaines et les districts en matière de péréquation de la taxe professionnelle. Le conseil des impôts suggère qu'une mesure législative d'adaptation soit prise et il souhaiterait donc connaître quelles sont les intentions du ministre du Budget en la matière. A ce sujet, le conseil des impôts cite notamment l'exemple particulièrement instructif qui suit : le mécanisme d'écrêtement des bases des établissements exceptionnels au profit d'une péréquation départementale comporte une exception : dans les communautés urbaines et les districts à fiscalité propre, ces bases échappent en totalité ou en partie à l'écrêtement. Cette disposition, prise pour favoriser la coopération intercommunale, a développé des effets pervers : pour atténuer ou éviter la péréquation, il suffit, en effet, de constituer un district à fiscalité propre autour d'une commune comportant un établissement exceptionnel. Les ressources de taxe professionnelle dues par cet établissement sont ainsi conservées en totalité ou presque par les communes regroupées. Sur 90 districts à fiscalité propre, 29 sont constitués autour de 67 établissements exceptionnels. Même si tous ne sont pas des districts constitués dans ce seul but, les groupements entre communes rurales de quelques centaines d'habitants autour de barrages ou de centrales électriques constituent à l'évidence une caricature de regroupement intercommunal. Le cas d'un district alpin est particulièrement significatif, même si tous les districts n'atteignent pas à cette perfection dans la compréhension du parti qu'on peut tirer du code général des impôts. Ce district a été constitué de 3 communes regroupant au total 225 habitants autour d'un barrage situé dans une commune de 72 habitants. Le taux communal de taxe professionnelle y étant égal à 0, le produit de l'écrêtement des bases communales est aussi égal à 0 ; le taux du prélèvement fiscal du district de 70 p. 100 en 1987 (soit le taux le plus élevé de France) alors que les bases concernées échappaient à l'écrêtement ; les trois communes regroupées conservaient ainsi plus de 2 millions de francs de taxe professionnelle, leur assurant ainsi plus de 8 500 francs par habitant. En 1986, on estimait à 120 millions de francs (soit plus de 10 p. 100 du montant des sommes péréquées au niveau départemental) la perte de recettes que cette pratique entraînait pour les fonds départementaux de la taxe professionnelle. Celle-ci semblant de mieux en mieux connue et maîtrisée par les élus concernés, il faut craindre son développement. Une mesure législative serait nécessaire pour prévenir ce détournement des mécanismes de péréquation.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

